



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

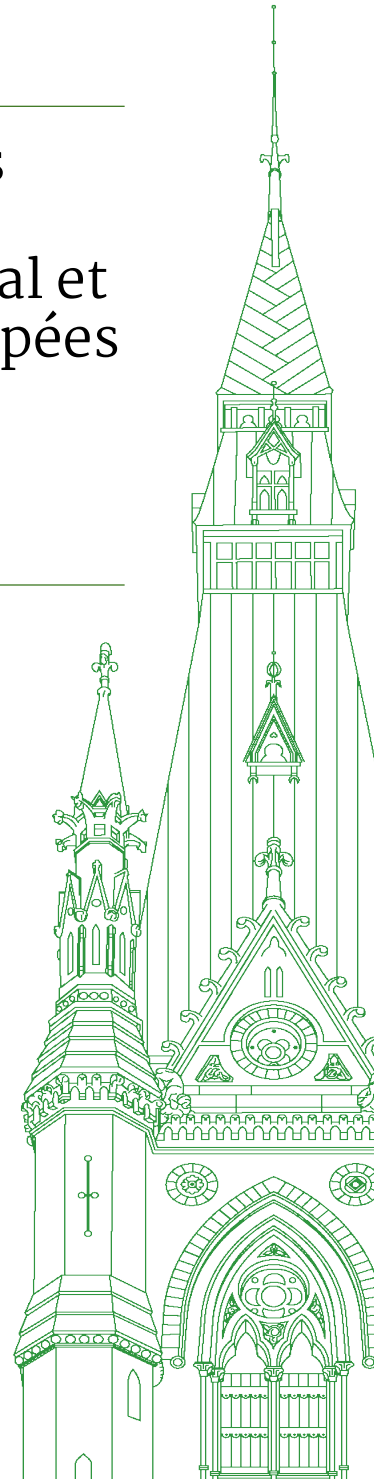
# Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 018**

Le lundi 25 avril 2022

---



Président : M. Robert Morrissey



## Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le lundi 25 avril 2022

• (1110)

[Traduction]

**Le président (M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.)):** Je déclare ouverte la 18<sup>e</sup> séance du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

Nous tenons aujourd'hui la dernière séance au cours de laquelle nous entendrons des témoins dans le cadre de notre étude. Notre séance se déroule une fois de plus en format hybride. Nous attendons de tous les participants qu'ils respectent des protocoles sanitaires.

Pour assurer le bon déroulement de la séance, je voudrais formuler quelques directives à l'intention des témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous accorde la parole avant de parler. Les personnes qui participent à la séance par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône de microphone pour activer leur micro. C'est l'agent des délibérations et des vérifications qui contrôlera le microphone des personnes présentes dans la salle. Quand vous ne parlez pas, votre microphone devrait être désactivé.

Les membres du Comité et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix, des services d'interprétation étant offerts pendant la séance. Les personnes qui participent par vidéoconférence peuvent choisir, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes dans la salle peuvent utiliser leur casque d'écoute pour choisir le canal désiré. Si vous perdez l'interprétation, veuillez m'en aviser immédiatement et nous veillerons à ce que le service soit rétabli.

Les membres qui participent par vidéoconférence doivent utiliser la fonction de main levée. Ceux et celles qui se trouvent dans la pièce doivent lever la main s'ils veulent prendre la parole. La greffière et moi-même gérons l'ordre d'intervention de notre mieux. Je vous rappelle que toutes les questions doivent s'adresser à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 3 février 2022, le Comité reprend son étude sur les pénuries de main-d'œuvre, les conditions de travail et l'économie des soins.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Pour commencer nos délibérations, nous entendrons des déclarations d'ouverture de cinq minutes.

J'annoncerai quelques changements, puisque nous n'avons pas pu joindre certains témoins. Nous recevons Georgina Black, associée directrice pour le gouvernement et les services publics, et Craig Alexander, économiste en chef et conseiller de direction, de Deloitte; Ivana Saula, directrice de recherche pour le Canada, de l'As-

sociation internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale; ainsi que Rocco Rossi, président-directeur général, qui s'est maintenant joint à nous, Michelle Eaton, vice-présidente aux affaires publiques, et Daniel Safayeni, vice-président aux politiques, de la Chambre de commerce de l'Ontario.

Nous commencerons avec des exposés de cinq minutes. Je demanderais aux témoins de s'en tenir à cinq minutes pour laisser aux membres du Comité le maximum de temps pour poser des questions.

Nous commencerons avec Deloitte. Je pense que c'est Craig Alexander qui parlera au nom de l'organisation.

Ai-je raison ou est-ce Georgina Black maintenant?

**Mme Georgina Black (associée directrice, Gouvernement et services publics, Deloitte):** Bonjour. Je suis là.

**Le président:** Madame Black, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Georgina Black:** Bonjour. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de me joindre à vous tous aujourd'hui. Je m'appelle Georgina Black et je suis associée directrice, Gouvernement et services publics, chez Deloitte.

Comme vous l'avez indiqué, je suis accompagnée de mon collègue Craig Alexander, économiste en chef et conseiller de direction chez Deloitte.

Pour mettre les choses en contexte, sachez que Deloitte collabore avec des payeurs et des fournisseurs dans un écosystème public, privé et sans but lucratif au Canada et dans le monde. Notre groupe de réflexion interne, le Centre pour l'avenir du Canada, a publié une recherche sur la manière d'édifier un pays prospère.

Dans mon exposé, je reprendrai certaines des recommandations de notre rapport intitulé *Catalyseur: Une vision pour un Canada prospère en 2030* et de livres blancs subséquents. Nous recommandons notamment d'apporter des réformes fondamentales à l'économie des soins du Canada afin de soutenir un programme de croissance. Selon nous, l'économie des soins englobe les personnes travaillant en santé, en éducation et dans les services sociaux, qu'elles soient rémunérées ou non.

Avant la pandémie, la demande à l'égard de l'économie des soins augmentait déjà. Les études démontrent depuis des années qu'il existe des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de la garde d'enfants, des soins aux aînés, des soins de santé et des services sociaux. Ici, au Canada, la pandémie n'a pas seulement révélé la pénurie de main-d'œuvre dans l'économie des soins; elle a également contribué à aggraver la situation, car des travailleurs de tous les secteurs de l'économie sont partis pour une panoplie de raisons, comme l'accès instable aux services de garde d'enfants, la détérioration des conditions de travail, les problèmes de santé physique et mentale, et la réorientation vers des emplois moins risqués.

Quand nous réfléchissons à l'économie des soins, nous devons veiller à résoudre les problèmes non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les 30 prochaines années. Si nous devons manifestement trouver et former plus d'humains pour résoudre le problème, nous devons également envisager le problème tout autrement et innover dans un secteur qui fonctionne largement de la même manière depuis des décennies.

Il faut s'attaquer à plusieurs problèmes, et aujourd'hui, nous mettons l'accent sur cinq d'entre eux. Le premier est l'écart entre la demande et l'offre, pas seulement aujourd'hui, mais aussi dans l'avenir. Nous n'avons pu trouver aucune source de vérité à l'échelle provinciale ou nationale sur l'état de la demande et de l'offre au sein de l'économie. Par conséquent, l'immigration, la formation des compétences et d'autres éléments ne correspondent pas aux besoins du marché.

Le deuxième problème est celui de la désuétude des règlements et des normes, si seulement il en existe. Divers obstacles nuisent au déploiement efficace du capital humain dans l'économie des soins, comme les règlements sous-optimaux et les normes de soins et de formation dépassés.

Le troisième problème est celui des modèles de soins désuets et du manque d'innovation numérique dans l'économie des soins. L'économie des soins de santé et des services sociaux de notre pays n'a pratiquement pas changé depuis des décennies, adoptant lentement, voire avec réticence, la technologie, les solutions numériques et les nouveaux modèles de soins.

Le quatrième problème est peut-être celui des valeurs canadiennes et du besoin de réfléchir aux questions de respect et de rémunération. Au Canada, le respect à l'égard des droits et de la dignité des enfants, des populations marginalisées et des aînés est quelque peu mésestimé, ce qui alimente une perception voulant que le travail soit moins valorisant dans l'économie des soins. La rémunération est inférieure dans cette économie que dans d'autres professions spécialisées. Pour les travailleurs pas ou peu qualifiés, les conditions de travail, la sécurité d'emploi et les salaires sont des problèmes bien connus.

Le cinquième et dernier problème est celui des aidants non rémunérés. Ces personnes jouent un rôle très important dans l'économie des soins. Il existe au pays une armée d'aidants non rémunérés — estimée à 8,1 millions de Canadiens — qui jonglent avec le travail, la prestation de soins et d'autres obligations. Malgré la valeur que les aidants non rémunérés offrent à l'économie des soins de santé et des services sociaux, nous devons admettre que cela a un coût estimé à 1,3 milliard de dollars en perte de productivité dans notre économie.

Les chercheurs et les experts internes de Deloitte ont cerné plusieurs domaines où le gouvernement et les entreprises pourraient intervenir afin de créer une économie plus durable et plus résiliente. Il faut d'abord élaborer une stratégie nationale ou pancanadienne en matière de ressources humaines pour les soignants, une stratégie qui miserait sur l'immigration, la formation et les titres de compétences pour créer une économie plus dynamique et plus cohérente.

Nous recommandons également de moderniser l'économie des soins, notamment au chapitre des règlements, des normes de soins, de la formation et des avantages sociaux offerts aux employés contractuels.

En ce qui concerne toujours la modernisation de l'économie des soins, nous recommandons aussi d'adopter des solutions numériques afin de libérer des ressources existantes, d'accélérer l'adoption de technologies de soins virtuels et de faire en sorte que les fournisseurs et les consommateurs disposent des compétences nécessaires pour se prévaloir des programmes et des services numériques.

Nous recommandons de plus d'instaurer des programmes pour soutenir l'armée d'aidants non rémunérés qui soutiennent l'économie des soins de santé et des services sociaux.

• (1115)

Nous recommandons enfin de continuer de soutenir les réseaux de garderies et d'éducation préscolaire afin de permettre une participation plus grande et plus équitable de la main-d'œuvre. La pandémie de COVID n'a pas seulement eu des répercussions substantielles sur l'économie et la société canadiennes; elle a également révélé des problèmes qui existaient avant la crise des soins de santé et des services sociaux. C'est particulièrement vrai dans l'économie des soins. Les pressions qui s'exercent sur ces secteurs, l'expérience vécue dans les établissements de soins de longue durée et l'importance primordiale de l'accès aux services de garde d'enfants pour permettre la participation au marché du travail sont toutes devenues très évidentes.

Nous avons l'occasion de faire de l'économie des soins une partie essentielle de l'économie canadienne et de considérer que le travail y est important et valorisé, tout en adoptant des innovations qui renforceront la résilience et l'efficacité, à l'avantage des travailleurs, des employeurs, des Canadiens et de l'économie.

Monsieur Alexander et moi-même répondrons avec plaisir à vos questions. Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie, madame Black.

Nous accordons maintenant la parole à Mme Saula pour cinq minutes.

**Mme Ivana Saula (directrice de recherche pour le Canada, Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale):** Je vous remercie beaucoup.

Bonjour, honorables membres du Comité. Je m'appelle Ivana Saula et je suis directrice de recherche pour l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, ou AIMTA. Au nom de l'AIMTA et de ses membres, je voudrais vous remercier de m'offrir l'occasion de vous présenter nos opinions sur cet important sujet.

L'AIMTA représente des travailleurs d'un large éventail d'industries et a une empreinte croissante dans le secteur des soins de santé. La majorité de nos membres œuvrant dans ce secteur sont des préposés aux bénéficiaires, des infirmières et des conducteurs d'ambulance qui travaillent dans diverses installations de l'Ontario et de l'Alberta, où les attaques envers le secteur public et notamment le secteur des soins de santé ont été particulièrement agressives.

Le 3 mars 2022, votre comité a examiné la possibilité de recourir à l'automatisation pour contrer les pénuries de main-d'œuvre. Je m'appuierai donc sur les conclusions de notre rapport sur l'automatisation et l'intelligence artificielle, intitulé *Tracer le changement*, et parlerais d'une étude de cas pertinente. Je traiterai aussi brièvement du rôle du gouvernement et des employeurs dans l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur des soins de santé.

Les employeurs, en particulier, ont fait de l'emploi précaire et atypique — qui, de façon générale, entraîne une dégradation des conditions de travail — la norme plutôt que l'exception sur le marché du travail. Ce modèle d'emploi, instauré parce qu'il convient aux employeurs, a aggravé les conditions de travail dans l'ensemble des secteurs et abaissé le niveau de vie de millions de Canadiens.

Les proposés aux bénéficiaires travaillent souvent pour plusieurs employeurs afin de cumuler suffisamment d'heures de travail pour gagner leur vie. Ainsi, un employeur leur offrira quatre heures par semaine, un autre, 12 heures, et un troisième, 10 heures. Les salaires des préposés aux bénéficiaires varient d'une région à l'autre du pays, le salaire de départ étant d'aussi peu que 12 \$ l'heure dans certaines provinces. De plus, le travail des préposés aux bénéficiaires et de tous les travailleurs du secteur des soins de santé est exigeant physiquement, et est marqué par la violence en milieu de travail et des taux élevés de roulement et d'épuisement professionnel. Non seulement le travail est sous-valorisé, mais le cadre d'emploi favorise l'instabilité.

Dans certains cas, les préposés aux bénéficiaires travaillent pour des entreprises privées qui ont engrangé des profits records pendant la pandémie, tout en continuant d'offrir des salaires et des avantages sociaux médiocres. Un grand nombre d'études donnent les mêmes résultats à ce sujet: comparativement aux travailleurs occupant des emplois types, ceux qui ont des emplois atypiques tendent à avoir des salaires inférieurs, des durées d'emploi moindres, des taux de pauvreté supérieurs, moins d'éducation et moins d'avantages sociaux, comme des régimes de pension. De même, les taux de pauvreté des travailleurs occupant des emplois atypiques sont de deux à trois fois supérieurs à ceux des travailleurs ayant des emplois types. Ce cadre d'emplois précaires et atypiques constitue manifestement un des principaux problèmes qui nuisent au recrutement dans ce domaine.

La demande en services de soins dans le domaine des soins de santé devrait continuer d'augmenter, et le Bureau of Labor Statistics des États-Unis prévoit que les préposés aux bénéficiaires et les travailleurs offrant des services à domicile seront les deux professions qui connaîtront la croissance la plus rapide au cours des 10 prochaines années. Si ces emplois sont en demande et s'avèrent si importants dans notre économie, pourquoi les travailleurs de ces secteurs ne sont-ils pas mieux rémunérés? Nos membres trouvent leur travail gratifiant et sont fiers de ce qu'ils font. Ce n'est pas le travail comme tel, mais les faibles salaires et le manque de valorisation qui rendent le recrutement difficile.

Je vais maintenant traiter d'une étude de cas réalisée au Japon, un pays aux prises avec de graves problèmes de pénuries de main-d'œuvre dans le réseau de soins de santé. Ces pénuries sont particulièrement aiguës dans les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée, où ce sont des aînés qui prennent soin des aînés. Le Japon a réagi au problème en se tournant vers l'automatisation et est quatrième pays utilisateur de l'automatisation dans le monde. L'utilisation d'exosquelettes et de robots interactifs et à la

mise à l'essai de robots adaptés à la culture est en train de devenir la norme, puisque le pays anticipe de graves pénuries de main-d'œuvre assorties d'une augmentation de la demande en travailleurs dans le secteur des soins de longue durée.

Alors qu'il existe un besoin immédiat en main-d'œuvre, il semble que la compréhension de l'effet de l'automatisation sur la qualité des soins n'ait pas été suffisamment étudiée. En Amérique du Nord, on investit des ressources considérables afin d'étudier et de mettre au point des dispositifs qui remplacent l'aide humaine, comme des systèmes automatisés d'évaluation de la santé et de surveillance à domicile, des appareils intelligents d'aide à la marche et des biocapteurs, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces technologies auront des répercussions directes sur les préposés aux bénéficiaires, les aide-soignants et d'autres employés de soutien. Les avancées technologiques dans le secteur des soins de santé vont au-delà des accessoires fonctionnels, et un certain nombre de dispositifs sont mis à l'essai actuellement.

Même s'il est possible de combler le manque de main-d'œuvre, il est nécessaire d'évaluer pleinement la technologie. Nous ne comprenons pas encore entièrement les effets de la technologie et des plateformes numériques sur la qualité des soins et la qualité de vie des aînés et des clients qui vieillissent. La technologie peut être pratique, mais nous ne devrions pas nous tourner vers cette solution sans en comprendre pleinement les répercussions sur le réseau de soins de santé, les patients et les clients.

De façon générale, nous recommandons ce qui suit. D'abord, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient réformer le droit du travail pour offrir de la protection aux travailleurs occupant des emplois précaires et atypiques. Il faut également protéger les travailleurs qui adhèrent à un syndicat et modifier l'accréditation syndicale pour répondre aux besoins des marchés du travail d'aujourd'hui. Nous voulons contrer la prolifération des emplois atypiques. Nous espérons aussi que les gouvernements travailleront avec divers acteurs pour les encourager à offrir des salaires suffisants au lieu du salaire minimum.

• (1120)

Nous espérons aussi qu'on pourra réaliser une étude exhaustive sur les tendances émergentes et les technologies qu'on pourrait utiliser dans les établissements de soins de longue durée. De façon générale, nous espérons ambitieusement que le secteur des soins de longue durée puisse être inclus dans la Loi canadienne sur la santé.

Nous sommes également favorables à une stratégie nationale sur les ressources humaines dans le domaine des soins de santé et — les dernières, mais non les moindres — de normes nationales dans le secteur des soins de longue durée.

Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** Je vous remercie, madame Saula.

Je pense que c'est M. Rossi qui parlera au nom de la Chambre de commerce de l'Ontario.

[Français]

**M. Rocco Rossi (président-directeur général, Chambre de commerce de l'Ontario):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Nous sommes enchantés de témoigner.

Alors que nous nous rencontrons dans le cyberspace, je veux d'abord reconnaître que je témoigne depuis les territoires traditionnels des Mississaugas de Credit et des peuples anishinabe, haudenosaunee, chippewa et wendat. Bien entendu, nous nous trouvons tous à des endroits différents de l'île de la Tortue, où les Premières Nations, les Inuits et les Médis prennent soin des terres et des eaux depuis des générations. La meilleure manière de les en remercier consiste à réellement redoubler d'efforts sur le chemin de la vérité et de la réconciliation.

La Chambre de commerce de l'Ontario, mes collègues et moi-même représentons quelque 157 chambres de commerce de l'Ontario, lesquelles représentent à leur tour environ 60 000 entreprises et organisations, dont l'Association des médecins de l'Ontario et diverses organisations de l'économie des soins.

Je veux toutefois commencer en soulignant que le problème des pénuries de main-d'œuvre touche l'ensemble de l'économie. Même s'il s'est certainement accentué pendant la crise de la COVID, il est continuellement sur notre radar lors de sondages annuels que nous menons auprès de nos membres. Le dernier, réalisé aux fins du rapport économique de l'Ontario de cette année, indique qu'environ 62 % de nos membres sont aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre, et ce, dans tous les secteurs.

Nous veillons tout particulièrement à ce que les groupes traditionnellement sous-représentés, notamment au chapitre des handicaps, reçoivent un soutien et une formation ciblés pour qu'aucun talent et aucun potentiel ne soit laissé pour compte alors que nous manquons cruellement de main-d'œuvre.

En s'attaquant aux éléments qui relèvent du gouvernement fédéral, il faut commencer par l'immigration. Les deux dernières années se sont avérées extrêmement difficiles au chapitre du traitement. Sachez qu'en décembre 2021, il y avait plus de 1,8 million de demandes en attente. Particulièrement dans le domaine des travailleurs qualifiés, il faut s'attaquer à l'immense arriéré si nous voulons résoudre le problème.

L'Ontario éprouve d'autres problèmes qui lui sont propres sur le plan de l'immigration en général. D'abord, nous tenons beaucoup à ce que le quota d'immigrants que prévoit le Programme ontarien des candidats à l'immigration passe de 9 000 à au moins 18 000 immigrants, et à dire vrai, ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé. Nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario pour éliminer l'exigence relative à l'étude d'impact sur le marché du travail pour les participants à ce programme, particulièrement pour ceux qui sont embauchés dans des communautés de moins de 200 000 habitants, où il est bien plus difficile pour les employeurs d'attirer et de garder les travailleurs dont ils ont besoin pour combler les pénuries.

Nous recommandons d'augmenter la capacité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de traiter les demandes fédérales d'entrée express des travailleurs qualifiés au pays et à l'étranger, ainsi que les demandes de visas et de permis d'étude des étudiants étrangers dans les bureaux de missions du Canada, et recommandons de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario pour élaborer une stratégie à long terme en matière d'immigration dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario pour que les communautés puissent attirer et garder des immigrants.

Nous recommandons en outre de continuer de moderniser le Programme des travailleurs étrangers temporaires et d'y alléger les fardeaux administratifs. Nous avons été encouragés de voir le gouver-

nement fédéral annoncer récemment sa feuille de route comportant des solutions en matière de main-d'œuvre dans le cadre de ce programme, mais il faut agir et pas seulement regarder la feuille de route.

De plus, nous recommandons de réexaminer les codes de classification nationale des professions afin de créer des possibilités de résidence permanente pour les travailleurs et des exploitants.

Il existe encore d'énormes obstacles à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre qui sont complètement aberrants dans un monde de plus en plus concurrentiel où la main-d'œuvre est une denrée précieuse qui ne se trouve pas nécessairement au bon endroit. L'incohérence de la certification, des normes de formation et de l'acceptation des titres de compétence au pays a exacerbé le problème.

• (1125)

Alors que nous traçons notre chemin vers la reprise, le gouvernement du Canada doit élaborer une stratégie pour fouetter la croissance économique à long terme en accélérant encore les efforts pour éliminer les obstacles à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre. Nous pourrions créer une banque de données publique sur ces obstacles au Canada pour aider les décideurs à cibler ces efforts et à justifier le besoin de réforme.

Le soutien du secteur des soins de santé...

**Le président:** Pardonnez-moi, mais le temps est dépassé.

**M. Rocco Rossi:** Je répondrai à vos questions avec plaisir.

**Le président:** Si vous voulez en dire davantage sur certains points, vous pourrez le faire pendant la période de questions. Je crois comprendre également que vous devez partir bientôt, mais que deux membres de la chambre de commerce resteront pour répondre aux questions.

**M. Rocco Rossi:** Ils sont bien plus talentueux et brillants que moi.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Rossi. Je remercie également les autres témoins.

Nous entamerons maintenant notre premier tour de questions avec Mme Kusie, qui dispose de six minutes.

**Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Je vous remercie beaucoup.

Je remercie beaucoup tous les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

Madame Black, vous avez recommandé que le gouvernement soutienne le régime de sécurité sociale en fournissant de l'aide au recyclage et à la rééducation, notamment en bonifiant l'Allocation canadienne pour la formation et le Crédit canadien pour la formation afin d'aider la main-d'œuvre à améliorer ses compétences et à se réorienter vers de nouveaux emplois. Dans un récent rapport, vous parlez longuement de la nécessité pour les travailleurs canadiens de disposer des compétences adéquates.

Lors des dernières annonces budgétaires, le gouvernement a accordé du financement, sans réellement fournir de détails. Comment souhaiteriez-vous que l'Allocation canadienne pour la formation soit bonifiée?

• (1130)

**Mme Georgina Black:** Je vous remercie.

Dans une des recommandations que je vous ai communiquées aujourd'hui, nous proposons de fusionner la compréhension de la demande du marché avec les besoins du marché du travail pour doter les gens des compétences nécessaires pour combler les besoins du gouvernement et des clients privés.

Chez Deloitte, nous entendons constamment parler du besoin de trouver des travailleurs possédant les bonnes compétences, un problème que M. Rossi a d'ailleurs également mentionné. Nous recommanderions de mettre en commun ce que nous savons des besoins du marché pour que le gouvernement et les entreprises travaillent ensemble afin de former les Canadiens pour qu'ils puissent contribuer à l'économie.

**Mme Stephanie Kusie:** Madame Saula, vous avez longuement traité du droit du travail. Quel genre de cadre de réglementation faudrait-il adopter, selon vous, pour accroître le recours à l'intelligence artificielle et à l'automatisation alors que les industries sont aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre? Dans votre réponse, vous pouvez aller au-delà du cadre et parler du droit du travail.

Quel cadre de réglementation proposeriez-vous d'adopter en général pour augmenter le recours à l'intelligence artificielle et à l'automatisation afin de résoudre la grave pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement?

**Mme Ivana Saula:** Je vous remercie de cette question.

Je ne suis pas certaine que je préconiserais de combler les manques avec la technologie afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais je pense qu'il est nécessaire de comprendre qu'il est possible de remplacer, certainement avec l'intelligence artificielle, des travailleurs dans un certain nombre d'industries, dont certaines peuvent être réellement surprenantes.

L'essentiel, avant de nous engager dans cette voie, est de vraiment bien comprendre où le recours à l'automatisation est pertinent. Il faut savoir non seulement où l'automatisation est préjudiciable aux travailleurs, mais aussi où son déploiement n'est pas économiquement viable à l'heure actuelle. Notre organisation demande essentiellement au gouvernement fédéral d'entreprendre une étude sur l'intelligence artificielle et les possibilités qui s'offrent dans divers secteurs afin de déterminer où cette technologie convient et ne convient pas.

Pour ce qui est de la réforme de la réglementation, nous préconisons de procéder par secteur plutôt que d'adopter une approche globale afin de protéger les travailleurs ou de permettre aux entreprises de déployer la technologie.

Je n'ai pas de réponse directe à votre question sur les réformes de la réglementation, mais nous voudrions que chaque secteur effectue la sienne.

Nous nous sommes notamment intéressés au Port de Seattle, qui constitue un exemple progressiste. L'autorité portuaire a élaboré un code d'éthique pour l'utilisation des outils biométriques et des diverses technologies utilisées dans les aéroports, pas seulement au Canada et aux États-Unis, mais partout dans le monde. Ce code s'applique essentiellement à quiconque travaille à l'aérodrome et ne précise pas seulement le comportement attendu des employeurs ou des autorités aéroportuaires; il décrit les rôles et les responsabilités quant à la manière dont la technologie est utilisée et à l'incidence qu'elle a sur les passagers, les travailleurs et les transporteurs aériens. On y pose certaines questions d'ordre général.

Quand il est question de réformes, je pense qu'il importe d'examiner la question du point de vue des secteurs, mais aussi d'élaborer quelque chose qui fonctionne et qui n'empêche pas seulement les employeurs de déployer la technologie, comme cela pourrait s'avérer nécessaire. Nous voulons tout comprendre, mais aussi nous assurer que ces technologies n'ont pas de répercussions néfastes.

**Mme Stephanie Kusie:** Je vous remercie.

Monsieur Rossi, vous avez mentionné l'échec lamentable du gouvernement dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre actuelle et souligné l'absence de lois adéquates concernant la mobilité provinciale de la main-d'œuvre. Tout le monde sait que le gouvernement au pouvoir accumule des arriérés monstrueux et est incapable de résoudre enfin le problème des titres de compétences.

Je voudrais que vous utilisiez la dernière minute qu'il me reste pour nous en dire plus à propos de ces problèmes et, surtout, nous proposer des solutions sur la manière dont nous pourrions résoudre les nombreux problèmes importants que vous avez énumérés.

• (1135)

**M. Rocco Rossi:** En ce qui concerne les problèmes interprovinciaux, sachez que le gouvernement n'en est pas le seul responsable. Une bonne part de la responsabilité revient aux gouvernements provinciaux qui décident d'adopter des normes différentes pour diverses raisons qui, à dire vrai, sont de moins en moins sensées dans le monde d'aujourd'hui.

L'incapacité d'effectuer le traitement en personne depuis deux ans a manifestement retardé une bonne partie du travail dans le domaine de l'immigration. Si vous voulez savoir où investir et affecter des ressources en priorité, éliminez l'arriéré en affectant des ressources maintenant; cela sera aussi efficace, sinon plus, que de nombreuses autres mesures que le gouvernement pourrait prendre.

Selon nous, il est possible d'accorder la priorité à certains égards. Les gouvernements provinciaux doivent collaborer tous ensemble avec le gouvernement fédéral, mais sachez qu'au début des années 1990, le Québec s'est vu accorder beaucoup plus de pouvoirs dans le domaine de l'immigration, principalement pour des raisons culturelles. Je considère que toutes les provinces — et certainement la mienne, l'Ontario — ont des raisons économiques évidentes de posséder de plus grands pouvoirs dans ce domaine.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Rossi.

**Mme Stephanie Kusie:** Merci à tous.

**Le président:** Je vous remercie, madame Kusie.

[Français]

Madame Martinez Ferrada, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Soraya Martinez Ferrada (Hochelaga, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Saula, de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale.

Dans votre présentation, vous avez beaucoup fait référence à l'économie des soins. Or, j'aimerais vous entendre parler du défi que présente la pénurie de main-d'œuvre non seulement en ce moment, mais aussi à plus long terme. Selon vous, de quelle façon pourra-t-on travailler au recrutement, à la formation et à la relève, notamment dans le secteur de l'aérospatiale? Si on est incapable d'avoir un bassin d'étudiants qui assureront la relève dans le domaine, quelles seront les répercussions sur la pénurie de main-d'œuvre?

[Traduction]

**Mme Ivana Saula:** Je vous remercie de cette question, qui est excellente, car nous avons également publié un rapport sur les pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie de l'aérospatiale et de l'aviation.

La formation de la relève est une pratique courante grâce au syndicat et à la convention collective de certaines usines de l'industrie aérospatiale. Le syndicat a négocié avec les employeurs qui anticipent des pénuries de main-d'œuvre dans leur région afin de convaincre les travailleurs qui approchent de la retraite de demeurer en poste plus longtemps en travaillant deux ou trois jours par semaine et en devenant les mentors de jeunes travailleurs qui arrivent, ou de faire revenir des travailleurs retraités en leur offrant un horaire de travail modifié afin qu'ils travaillent avec ceux qui sont dans l'usine. Nous jugeons que ce modèle fonctionne fort bien, car il permet de transmettre le savoir institutionnel et l'expérience pratique que les jeunes travailleurs n'acquièrent parfois pas au cours de leurs programmes de formation.

La formation de la relève, vu la manière dont elle s'effectue de manière informelle tel que prévu dans les conventions collectives, fonctionne très bien. C'est quelque chose qui fonctionne tant pour les travailleurs retraités que pour les nouveaux travailleurs qui arrivent en milieu de travail.

Fort de ce modèle, nous sommes allés voir le Québec pour tenter de sonder les avis et de faire adopter ce processus. J'ignore les progrès que nous avons réalisés à ce chapitre jusqu'à maintenant, mais je sais que le Québec s'est avéré un excellent allié de l'AIMTA en faisant progresser le plan d'action dans le secteur de l'aérospatiale.

[Français]

**Mme Soraya Martinez Ferrada:** Merci, madame Saula. Si c'est possible, je vous invite à transmettre à la greffière le rapport sur l'aérospatiale auquel vous avez fait référence. Cela intéressera certainement les membres du Comité.

Ma deuxième question s'adresse probablement davantage à vous, monsieur Rossi, puisque vous avez soulevé la question de l'immigration. Vous avez mentionné l'entente du Québec sur l'immigration, et c'est effectivement la seule province qui a une entente en la matière. Toutefois, les entrepreneurs du Québec vous diront que, même avec une entente spéciale sur l'immigration, il y a une pénurie de main-d'œuvre et un problème d'immigration de façon générale.

Pour ce qui est de l'économie des soins, comment pouvons-nous nous appuyer sur l'immigration pour régler la pénurie de main-d'œuvre?

• (1140)

[Traduction]

**M. Rocco Rossi:** Voilà une excellente question.

Comme je l'ai expliqué, si des pouvoirs ont été accordés au début des années 1990, c'est certainement pour des questions d'ordre culturel. Je pense que, comme Mme Black l'a souligné, l'essentiel est d'établir un lien entre le besoin économique et les ressources potentielles, de disposer d'une base de données adéquate et d'assurer la collaboration entre les entreprises, le gouvernement et les établissements d'enseignement pour utiliser l'information à des fins économiques.

Je pense qu'il sera crucial d'employer les pouvoirs utilisés principalement à des fins culturelles — et importantes — pour favoriser la croissance économique et faire le lien entre les compétences et les perspectives.

[Français]

**Mme Soraya Martinez Ferrada:** Merci.

Je pense qu'un de mes collègues voulait que nous nous partagions le temps de parole.

Combien de temps reste-t-il, monsieur le président?

[Traduction]

**Le président:** Madame Ferrada, je pense qu'il ne reste que quelques secondes.

Nous accorderons la parole à Mme Chabot.

[Français]

**Mme Soraya Martinez Ferrada:** D'accord, merci.

**Le président:** Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ):** Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous les témoins. Je les remercie de leur présence, de leur participation et de leurs témoignages.

Ma première question s'adresse à Mme Saula, de l'AIMTA.

Bien que vous ayez parlé de l'économie des soins dans votre propos, j'aimerais que nous parlions de la réalité de la main-d'œuvre dans l'aérospatiale, étant donné que vous êtes le plus grand syndicat au monde dans ce secteur.

Lors de la dernière réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, Mme Martel, directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale, le CAMAQ, nous indiquait que le secteur souffrait d'un manque d'attractivité, notamment à cause de la pandémie, des nombreuses annonces de mises à pied et du manque de valorisation, en général, de ce secteur pourtant important pour l'économie. Vous savez que Montréal est le troisième pôle d'importance au monde en aérospatiale. Mme Martel disait aussi qu'en 2031, soit dans moins de 10 ans, 30 000 postes seraient à pourvoir, en raison de départs à la retraite et de changements de carrière.

Faites-vous le même constat?

J'ai trouvé assez troublant qu'un secteur aussi névralgique que l'aérospatiale se heurte à des problèmes de rareté et de rétention de la main-d'œuvre, ainsi que d'attractivité.

Que pourriez-vous nous dire là-dessus?



[Traduction]

**Mme Ivana Saula:** C'est une excellente question.

Oui, le sous-secteur a été durement frappé par la pandémie, puisqu'il dépend des transports aériens. Nous connaissons les répercussions que la pandémie a eues sur les voyages aériens, tant au pays qu'à l'étranger.

Dans le cadre de notre étude, nous avons également déterminé que les pénuries de main-d'œuvre devraient être gravissimes dès 2025. Le manque de valorisation, particulièrement pour les métiers spécialisés de l'aérospatiale, nuit au recrutement. C'est un obstacle, auquel s'ajoute celui de l'offre de programmes de formation. Nous constatons qu'en raison de la faiblesse des inscriptions dans les collèges, quand des étudiants souhaitent s'inscrire à un programme donné, ce dernier est annulé et ils doivent bifurquer vers une autre spécialité. Par conséquent, il n'y a jamais assez de personnes formées pour travailler en aérospatiale, même si le travail y est gratifiant, enrichissant, stimulant, bien rémunéré et stable. Le problème, c'est que les personnes qui veulent entrer dans l'industrie en sont incapables. La formation n'est tout simplement pas là. Comme il s'agit d'une responsabilité provinciale, toutes les provinces pourraient se pencher davantage sur la question. Nous avons des recommandations sur ce qu'on pourrait faire.

Vous avez absolument raison: Montréal est le troisième écosystème de l'industrie aérospatiale. Le Canada est très concurrentiel sur la scène mondiale. C'est un sous-secteur d'importance nationale. Cependant, nous constatons que le Canada se laisse distancer par la concurrence étrangère. Il manque d'investissements sur tous les fronts, qu'il s'agisse de l'éducation et de la formation ou de l'aide aux PME. Le problème est donc plus vaste. Cependant, les pénuries de main-d'œuvre nuisent toutefois beaucoup à cette industrie, comme à bien d'autres.

• (1145)

[Français]

**Mme Louise Chabot:** J'aimerais vous poser une question qui fait suite à une autre question qui vous a été posée précédemment.

Avant la pandémie, vous avez déposé « Cloué au sol: un rapport d'AIMTA sur une stratégie aérospatiale nationale ». Vous avez beaucoup fait valoir l'importance d'une telle stratégie, et vous indiquez déjà prévoir une grave pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. Vous avez demandé aussi que soit mise en place une stratégie multidimensionnelle, dont une stratégie en matière de main-d'œuvre.

Avez-vous déjà formulé les principales recommandations de cette stratégie? Si oui, pourriez-vous les évoquer rapidement ou nous les transmettre par écrit?

[Traduction]

**Mme Ivana Saula:** Je vous enverrai le rapport, mais sachez que sur le plan de la stratégie, nous avons découvert que l'un des principaux obstacles vient du fait que l'aérospatiale relève en partie des compétences fédérales et en partie des compétences provinciales, et tend donc à tomber entre les deux. Nous recommandons que les deux ordres de gouvernement se parlent, s'attaquent aux pénuries de main-d'œuvre et investissent dans l'industrie dans chaque région.

Montréal constitue le centre névralgique de l'industrie au Canada, mais le pays compte aussi d'autres écosystèmes tout aussi importants. Je vous transmettrai certainement le rapport et quelques recommandations qui touchent une multitude de questions. Nous ne

nous limitons pas aux pénuries de main-d'œuvre, car nous comprenons que certaines recommandations concernent divers ordres de gouvernement. Il s'agit donc d'une stratégie multidimensionnelle.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Nous accordons maintenant la parole à Mme Zarrillo pour six minutes.

**Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD):** Je vous remercie, monsieur le président.

J'aurai une question pour Mme Saula concernant la robotique et le lavage, mais je m'adresserai d'abord à Mme Black. Je tiens à remercier tous les témoins de comparaître aujourd'hui et de nous fournir des explications sur l'économie des soins.

Madame Black, vous avez indiqué que l'économie des soins joue un rôle crucial dans l'économie. Or, la présente étude vise entre autres à rehausser la valeur et la dignité de ce secteur de l'économie. Je pense que ce sont les mots que vous avez employés.

La question que je vous pose concerne les soins non rémunérés. Cette somme substantielle de travail non payé est un pilier de notre économie. Je voulais vous demander si on envisage la possibilité d'offrir de nouveaux incitatifs fiscaux ou s'il existe de tels incitatifs pour compenser ce travail non rémunéré.

**Mme Georgina Black:** J'inviterai mon collègue, Craig Alexander, notre économiste en chef, à vous répondre. Je vous remercie.

**M. Craig Alexander (économiste en chef et conseiller de direction, Deloitte):** Je vous remercie beaucoup.

Le travail non rémunéré constitue depuis toujours un défi de taille dans l'économie canadienne. Quand je travaillais pour Statistique Canada, une division entière était affectée à l'étude et à l'évaluation de la valeur du travail non rémunéré. À dire vrai, nous aurions besoin d'encre plus d'information à ce sujet, car Statistique Canada a réduit le financement accordé à cette activité; la quantité de données est donc limitée.

Il faut vraiment se demander comment nous pouvons soutenir les travailleurs non rémunérés. Nous pourrions le faire en offrant une sorte d'incitatif fiscal ou de subvention aux aidants à l'œuvre dans les ménages canadiens. Du point de vue fiscal, toutefois, le vrai défi consiste à élaborer la politique pour éviter qu'elle ne soit exploitée. Autrement dit, on veut subventionner les soins réellement prodigués à un haut niveau. La difficulté consistera à concevoir la politique de manière à avoir l'effet escompté, soit celui d'accroître la contribution des travailleurs non rémunérés ainsi que la productivité des travailleurs dans l'économie afin de compenser la perte de productivité de 1,3 milliard de dollars à laquelle Mme Black a fait référence.

Nous devons sérieusement réfléchir à la manière dont nous offrons un soutien plus généreux et plus efficace aux travailleurs non rémunérés. Je ne rejetterais certainement pas l'idée d'une sorte de mesure fiscale pour les aider. La difficulté réside en fait dans la conception du programme. Je pense en outre que nous avons besoin de meilleures données dans le domaine pour obtenir le résultat optimal.

• (1150)

**Mme Bonita Zarrillo:** Je vous remercie. Je pense que le besoin en meilleures données est revenu à maintes reprises au cours de notre étude.

Je veux poursuivre brièvement avec une question sur les crédits fiscaux pour le kilométrage et les produits auxiliaires qui sont achetés. Je songe notamment à tous les professeurs qui achètent des articles pour leurs classes. J'observe une augmentation du nombre de personnes qui prodiguent des soins à leurs parents âgés et qui vont et viennent entre deux endroits. Discute-t-on de ces questions? Avez-vous entendu parler d'un incitatif fiscal pour le kilométrage ou, comme je le disais, l'achat de produits auxiliaires?

**M. Craig Alexander:** Non, je n'ai rien entendu à ce sujet, mais cela ne veut pas dire que personne ne travaille sur de tels projets.

Permettez-moi de bien me faire comprendre — et cela nous amène à ce que disait Mme Black au début, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir une économie vigoureuse sans une économie des soins.

D'un point de vue économique, ce dont nous parlons réellement ici, c'est de la production, du développement et du maintien des capacités humaines ou du capital humain. Lorsque nous pensons aux tensions et aux contraintes créées par les soins non rémunérés et au fait que les aidants non rémunérés réduisent en réalité les pressions auxquelles sont soumis le système de soins de santé et le système éducatif, nous constatons que le manque d'investissements pour soutenir ces travailleurs non rémunérés entraîne un coût de renonciation.

Toutefois, je n'ai pas vu de recherches économiques convaincantes qui permettraient de chiffrer ce coût, ce qui vous aiderait à concevoir des stratégies fiscales efficaces, par exemple en offrant le genre d'incitatifs fiscaux ou de subventions dont vous parliez. Cette question mérite certainement une étude approfondie.

**Mme Bonita Zarrillo:** Je vous remercie beaucoup. Espérons que c'est quelque chose qui ressortira de notre étude.

J'aimerais m'adresser rapidement à Mme Saula.

Je vous remercie de vos commentaires sur la stabilité et les emplois atypiques. Je pense qu'on a besoin de plus de stabilité dans ce secteur, mais c'est presque le contraire qui se produit.

Vous avez également mentionné un rapport sur la robotique et l'intelligence artificielle et certains travaux réalisés au Japon, et je voulais vous demander si vous pouviez nous envoyer ce rapport ou cette étude.

Je voulais également aborder le commentaire que vous avez fait au sujet des personnes âgées qui s'occupent d'autres personnes âgées. Nous observons que le nombre de blessures est très élevé dans le secteur des soins à domicile, tant chez les préposés aux services de soutien à la personne que chez les aides-soignants. Je me demande simplement s'il existe des innovations dans le domaine de la robotique qui pourraient aider à soulever les personnes et à réduire les blessures dans ce type de travail de prestation de soins.

**Mme Ivana Saula:** Oui, il y en a. Par exemple, j'ai mentionné les exosquelettes. Les exosquelettes ne sont pas seulement utilisés dans les soins de santé. Selon mes recherches, je sais qu'ils sont également utilisés dans la construction. Ils servent à soulager la pression exercée sur le corps lorsqu'on soulève quelque chose de lourd, que ce soit sur un chantier de construction ou dans un éta-

blissement de soins, une maison de résident ou tout autre endroit. Des progrès à cet égard ont donc été réalisés.

Il s'agit essentiellement d'une combinaison que l'on met sur une partie précise du corps pour soutenir, par exemple, les épaules, le cou, le haut du corps ou le dos. Les exosquelettes sont également utilisés sur les résidents eux-mêmes, afin de les aider à se déplacer, à se lever, à s'habiller, etc.

La technologie est un sujet complexe et très nuancé. D'une part, la technologie permet aux patients, aux résidents et aux clients de s'occuper d'eux-mêmes et d'avoir potentiellement une meilleure qualité de vie, mais en même temps, elle réduit leur besoin de compter sur l'aide d'un aide-soignant ou d'un préposé aux services de soutien à la personne. Je pense que les progrès technologiques, en particulier dans le domaine des soins de santé, sont vraiment fascinants dans la mesure où ils pourraient transformer complètement les soins de longue durée. C'est la raison pour laquelle nous disons que ces progrès nous fascinent, mais je pense qu'il faut mieux comprendre leur impact sur les patients et les travailleurs.

• (1155)

**Le président:** Je vous remercie, madame Zarrillo.

**Mme Bonita Zarrillo:** Je vous remercie. Mon temps est écoulé.

**Le président:** Oui, votre temps est écoulé depuis un bon moment.

La parole est maintenant à M. Liepert. Il a cinq minutes. Nous terminerons ensuite avec M. Van Bynen, qui a également cinq minutes.

Monsieur Liepert, vous avez la parole.

**M. Ron Liepert (Calgary Signal Hill, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les invités d'aujourd'hui. J'aimerais adopter une approche un peu différente, en particulier avec deux des organismes invités, c'est-à-dire la Chambre de commerce de l'Ontario et Deloitte.

Il y a quelques semaines, la présidente de l'Association médicale canadienne a comparu devant le Comité et a déclaré que le système des soins de santé du Canada est en crise et qu'il est en fait — et je cite — « sous respirateur artificiel ». Aujourd'hui, nous avons entendu Mme Black, qui a déclaré que les soins de longue durée fonctionnent essentiellement de la même manière depuis des décennies.

Nous entendons beaucoup parler des besoins en matière d'innovation, de technologie et de toutes ces choses, mais ce dont nous n'entendons pas beaucoup parler, c'est de la question de savoir si notre système tout entier est structuré correctement. S'il ne repose pas sur une structure solide... Autrement dit, nous entendons beaucoup les syndicats du secteur public et les amis de la médecine socialisée lorsque quelque chose ne tourne pas rond dans un établissement privé de soins de longue durée, mais selon mon expérience, le gouvernement n'est pas très efficace lorsqu'il s'agit d'innover et d'apporter des changements.

Voici la question que je vous pose tous les deux pour commencer. Avez-vous beaucoup travaillé sur la question de savoir — vous avez mentionné quelques études — si la structure de notre économie des soins de santé, comme nous l'appelons maintenant, est correcte, ou si nous devons chercher des moyens de fournir de meilleurs soins et cesser de nous contenter de faire toujours la même chose?

**Mme Georgina Black:** Je répondrai en premier. Vous avez posé une question très difficile, et je tenterai de donner une réponse concise.

Je suis d'accord avec la présidente de l'Association médicale canadienne pour dire que le système de santé et de services sociaux du Canada subit de fortes pressions. Il a été conçu pour une autre époque. Nous devons également nous rappeler que nous avons 13 systèmes de soins de santé et de services sociaux pour une population qui, je crois, compte 36 millions d'habitants, ce qui entraîne des inefficacités intrinsèques. M. Rossi a parlé de certains des défis liés au simple déplacement de la main-d'œuvre des soins de santé entre les provinces pendant la pandémie de COVID-19. L'occasion s'est présentée de fournir des soins virtuels — une méthode que le pays a adoptée assez rapidement, soit dit en passant — et certaines provinces n'avaient pas suffisamment de personnel infirmier et de personnes capables de fournir des soins virtuels. Il aurait été formidable de pouvoir utiliser la main-d'œuvre d'une province pour soutenir les soins virtuels dans une autre. Il y a donc certaines inefficacités intrinsèques.

Nous savons également, grâce aux évaluations de l'OCDE, que le Canada arrive à l'avant-dernier rang — les États-Unis sont au dernier rang — pour un certain nombre d'indicateurs, notamment le coût de notre système de soins de santé et les résultats. Le Royaume-Uni et l'Australie seraient des exemples de pays avec un meilleur rendement.

J'aimerais conclure en disant que nous croyons qu'il existe, pour le Canada, une occasion très importante d'envisager les soins de santé et les services sociaux comme formant une économie. Honnêtement, il s'agit déjà d'un écosystème très dynamique, avec des intervenants publics, privés et sans but lucratif dans un système financé par l'État. Lorsque nous commencerons à traiter ce système comme si c'était une économie, en tenant compte de l'offre et de la demande, nous adopterons plus rapidement un certain nombre d'innovations et de technologies qui fonctionnent dans d'autres pays.

**M. Ron Liepert:** Les représentants de la Chambre de commerce ont-ils des commentaires?

• (1200)

**M. Daniel Safayeni (vice-président, Politiques, Chambre de commerce de l'Ontario):** Je vous remercie de votre question.

Je me ferai certainement l'écho des paroles de Mme Black, et j'aimerais ajouter deux choses. Tout d'abord, au début de la pandémie, nous avons vu à quel point l'économie des soins et notre système de soins de santé sont importants et intrinsèquement liés au dynamisme de notre économie en général. En Ontario, nous avons dû pratiquement arrêter l'économie au tout début de la pandémie en raison des contraintes de capacité de notre système de soins de santé, mais nous avons également vu le gouvernement agir très rapidement dans le cadre de certaines initiatives en matière de santé, comme la campagne de vaccination, dans laquelle nous avons vu divers professionnels de la santé s'allier et diffuser des messages et des campagnes de santé publique pour faire augmenter les taux de vaccination de l'Ontario jusqu'à ce qu'ils soient parmi les meilleurs au pays. Je crois donc que nous avons constaté que nous pouvions aussi travailler efficacement.

Il y a deux volets à cela. Tout d'abord, il y a le volet du financement, et je pense que la pandémie a mis en évidence à quel point certaines équations de financement sont tendues pour le système de soins de santé ici, en Ontario. Nous demandons donc une augmen-

tation des dépenses provinciales en matière de soins de santé de 22 % à 35 % en ce qui concerne le paiement de transfert.

Le deuxième volet — qui est aussi lié à votre question, je crois — concerne la façon dont cet argent est dépensé. Quelles réformes systémiques seront nécessaires pour offrir un système de soins de santé qui correspond à l'économie et aux besoins de la société actuelle? Je pense qu'il s'agit là d'une question plus vaste et plus délicate qui dépasse probablement le cadre de la réunion d'aujourd'hui, mais il est évident qu'elle doit être explorée de manière approfondie lorsque nous parlons des types de réformes et de changements dont nous avons besoin pour renforcer la capacité de notre système de soins de santé.

**Le président:** Je vous remercie. Je vous remercie également, monsieur Liepert.

M. Van Bynen a la parole pour la dernière série de questions. Il a cinq minutes.

**M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.):** Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais adresser ma question aux représentants de la Chambre de commerce, mais avant cela, j'aimerais savoir si Mme Black serait prête à nous envoyer le rapport et l'analyse dont elle a parlé, afin que nous puissions examiner ce rapport en détail.

**Mme Georgina Black:** Faites-vous référence au classement du Canada parmi les pays de l'OCDE?

**M. Tony Van Bynen:** Vous avez mentionné un rapport issu de vos recherches. Je crois qu'il s'intitule *Catalyseur pour le changement*.

**Mme Georgina Black:** Oui, nous pouvons vous envoyer le rapport *Catalyseur*.

Nous avons également un rapport sur les soins aux personnes âgées dans lequel nous abordons un grand nombre de ces questions. Nous vous les ferons parvenir tous les deux. Je vous remercie.

**M. Tony Van Bynen:** C'est excellent. Je vous remercie beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse aux représentants de la Chambre de commerce.

D'abord et avant tout, permettez-moi de dire que nos chambres de commerce locales ont été des ressources inestimables pour de nombreuses petites entreprises, en particulier pendant la dernière pandémie. Elles ont été en mesure de mobiliser des experts en la matière pour conseiller leurs membres lors de la mise en œuvre de programmes de soutien, et même lors de leur mise à jour. Elles ont été un pont très important pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les ressources des grandes organisations multinationales, mais ces PME créent un grand pourcentage de nouveaux emplois avec le plus large éventail de compétences requises.

Ma question aux représentants de la Chambre de commerce — et n'importe lequel d'entre eux peut répondre — est la suivante: où voyez-vous les plus grandes lacunes en matière de pénurie de main-d'œuvre pour les petites entreprises? Quels types de programmes devraient être élargis, mis sur pied ou modifiés pour résoudre certains de ces problèmes?

Un représentant de la Chambre de commerce pourrait-il répondre à cette question, s'il vous plaît?

**M. Daniel Safayeni:** Je vais d'abord tenter de répondre à la question et j'aimerais inviter Mme Eaton à intervenir si elle le souhaite.

Nous serions heureux de fournir au Comité notre dernier *Rapport économique de l'Ontario*, qui présente une ventilation par secteur des pénuries de main-d'œuvre dans la province, et plus précisément par région.

Malheureusement, ce n'est pas une réponse très précise, car ce que nous observons, c'est que certains des éléments habituels sont touchés de façon disproportionnée par les métiers spécialisés, comme les secteurs de la construction ou tout ce qui a nécessité un contact de main à main dans l'industrie des services, notamment les restaurants, les services alimentaires et l'hébergement. Ces industries sont touchées de manière disproportionnée. Nous avons un rapport à ce sujet et nous serions heureux de l'envoyer au Comité.

En ce qui concerne les solutions, je pense qu'il faut tout d'abord comprendre qu'il n'existe pas d'approche universelle, comme nous le constatons ici. Les stratégies en matière de main-d'œuvre qui seront utilisées pour résoudre ces enjeux devront être précisément adaptées à chaque secteur et être aussi, idéalement, axées sur les régions.

Un certain nombre de programmes de formation et de recyclage professionnel mis en place par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont certainement été extrêmement utiles. Les crédits d'impôt pour la formation en cours d'emploi sont particulièrement utiles pour les petites entreprises qui ne sont peut-être pas en mesure de faire concurrence aux grandes multinationales pour attirer et retenir les talents.

En outre, nous devons être disposés à recevoir une rétroaction constante. En ce moment, plusieurs soutiens du gouvernement fédéral tirent à leur fin, et il est donc important que nous fassions le point sur les programmes qui ont été les plus utiles pour combler certaines de ces pénuries de talents et que nous les renforçons d'une manière réfléchie, de façon à répondre aux préoccupations uniques d'un secteur par rapport à un autre. En effet, la façon d'attirer les talents peut être très différente dans chaque secteur et, par conséquent, la solution sera très différente pour chacun d'eux.

● (1205)

**Mme Michelle Eaton (vice-présidente, Affaires publiques, Chambre de commerce de l'Ontario):** Je m'appelle Michelle Eaton. Je suis vice-présidente, Affaires publiques, à la Chambre de commerce l'Ontario.

J'aimerais revenir sur la question des lacunes en matière de renseignements sur le marché du travail, car ce dont nous avons vraiment besoin — et je suis sûre que d'autres témoins vous l'ont dit —, c'est d'une analyse des renseignements sur le marché du travail et d'une planification de la main-d'œuvre axée sur la demande pour les professionnels clés de l'économie des soins. Les éducateurs de la petite enfance sont un bon exemple, car ils peuvent jouer un rôle très important dans le cadre de ces efforts.

Deux autres rapports de la Chambre de commerce de l'Ontario qui, à mon avis, seraient très utiles pour le Comité sont ceux intitulés *The She-Coverly Project: Confronting the Gendered Economic Impacts of COVID-19 in Ontario*, un rapport sur les impacts sexospécifiques de la COVID-19 en Ontario, et *Realizing the Full Potential of Virtual Care in Ontario*, qui porte sur le potentiel des soins virtuels en Ontario. Nous avons divers conseils d'orientation qui

font un excellent travail et qui se penchent sur certaines des questions sur lesquelles vous travaillez. Nous serions donc heureux d'envoyer ces rapports au Comité.

**M. Tony Van Bynen:** Je serais également très heureux de recevoir ces rapports.

**Le président:** Je vous remercie.

Il ne reste que quelques secondes, et c'est donc ce qui termine notre discussion avec le premier groupe de témoins pour la réunion d'aujourd'hui.

Je vous remercie, monsieur Van Bynen.

Je remercie les témoins d'avoir comparu aujourd'hui dans le cadre de cette étude très importante et d'avoir fourni des renseignements détaillés.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de nous préparer pour la prochaine heure. Je tiens à réserver le plus de temps possible à la ministre et aux représentants du ministère.

Je remercie donc les témoins. Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps d'effectuer les changements nécessaires.

● (1205)

(Pause)

● (1210)

**Le président:** Mesdames et messieurs, nous reprenons maintenant les travaux pour la deuxième heure de la réunion d'aujourd'hui. Nous accueillons à nouveau les membres du comité pour l'étude sur l'économie des soins.

J'ai déjà énoncé les procédures que vous devriez suivre pendant la séance du Comité. Si vous perdez l'interprétation, veuillez me le faire savoir, et veuillez suivre les protocoles de santé en place. Je rappelle aux membres du Comité et aux témoins de parler lentement pour faciliter le travail des interprètes. Ce serait formidable.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à la ministre, Mme Qualtrough.

Madame la ministre, nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau, avec les représentants de votre ministère, au sein du Comité. Ils se sont tous présentés, et je ne vais donc pas refaire les présentations.

Nous entendrons maintenant la déclaration préliminaire de la ministre. Elle aura cinq minutes.

Madame la ministre, vous avez la parole.

**L'hon. Carla Qualtrough (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap):** Bonjour à tous.

[Français]

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je commencerai en mentionnant que je me joins à vous depuis le territoire des Premières Nations de Musqueam et de Tsawwassen.

[Traduction]

Je veux également saluer le travail de nos travailleurs de l'économie des soins, à savoir les médecins, le personnel infirmier, les préposés au soutien à la personne et les éducateurs de la petite enfance, de même que les personnes qui s'occupent de nos proches à domicile. Ils ont travaillé sans relâche au cours des deux dernières années, en se mettant sans cesse à risque, pour prendre soin des autres. Nous ne pourrions jamais assez les remercier pour les heures qu'ils ont travaillées, les vies qu'ils ont sauvées et les personnes dont ils ont pris soin.

Je tiens aussi à remercier notre collègue, Bonita Zarillo, d'avoir proposé cette motion et mis ce très important sujet à l'étude.

Notre gouvernement demeure inébranlable dans son engagement envers les soignants canadiens. Nous sommes déterminés à faire croître cette main-d'œuvre et à faire en sorte que les travailleurs aient les compétences requises, que les postes soient pourvus et que les Canadiens aient les meilleurs des soins.

Je sais que ce comité a entendu les dépositions de bien des témoins, et je salue son travail. Il me tarde de lire son rapport.

Aujourd'hui, je compte mettre l'accent sur l'économie des soins et sur les mesures globales que nous prenons pour mettre fin aux pénuries de main-d'œuvre.

À pareille date l'an dernier, ma priorité consistait à trouver des emplois pour les travailleurs. Ces derniers temps, il s'agit de trouver des travailleurs pour faire le travail. Le taux de chômage au Canada a atteint un plancher record, et dans de nombreux secteurs, la croissance excède la capacité des employeurs à trouver de la main-d'œuvre. Le secteur de la santé du Canada est l'un des nombreux secteurs confrontés à des pénuries.

Notre plan pour mettre un terme aux pénuries de main-d'œuvre comprend les actions suivantes: investir dans la prochaine génération de travailleurs canadiens; aider les travailleurs à perfectionner leurs compétences dans un marché du travail qui évolue constamment; optimiser la participation au marché du travail; accueillir les talents de partout dans le monde; répondre aux besoins de secteurs particuliers. Bien sûr, le secteur des soins de santé profitera de chacune de ces approches.

Investir dans la prochaine génération de travailleurs, c'est soutenir les étudiants et les apprentis, c'est créer les premières expériences de travail. En ce qui a trait à l'économie de soins tout particulièrement, nous savons que de nombreux jeunes médecins et membres du personnel infirmier terminent leurs études avec des prêts étudiants importants à rembourser. Nous savons aussi que les professionnels de la santé ont moins tendance à travailler dans les régions plus rurales et éloignées du Canada que dans nos centres urbains. Nous proposons donc dans le budget de 2022 d'injecter 26,2 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le montant de remise des médecins et du personnel infirmier qui décident de pratiquer dans les communautés rurales et éloignées.

En outre, le gouvernement va élargir la liste actuelle de professions admissibles au programme et réviser sa définition de communauté rurale. En 2019-2020, près de 5 500 médecins et membres du personnel infirmier ont profité du programme de la remise de montant. Élargir la liste ne fera qu'accroître ce chiffre.

En ce qui concerne la formation professionnelle, nous collaborons avec les employeurs, les syndicats, les provinces et les terri-

toires afin de rendre la formation accessible à tous les travailleurs et de les aider à rester plus longtemps sur le marché du travail.

Chaque année, le gouvernement fédéral verse plus de 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent offrir de la formation et du soutien à l'emploi dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail. Ces fonds, reversés dans des programmes portant sur le perfectionnement des compétences jusqu'aux subventions salariales, en passant par l'orientation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi, aident chaque année plus d'un million de Canadiens à se préparer pour leur prochain emploi. Nous renouvellerons ces partenariats avec les provinces et les territoires de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins des travailleurs, des entreprises et de l'économie.

• (1215)

[Français]

Dans le budget de 2022, nous proposons de modifier la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi pour que plus de travailleurs soient admissibles à de l'aide avant d'être au chômage, et pour que les employeurs reçoivent un soutien direct pour donner une nouvelle formation à leur main-d'œuvre.

Cela s'ajoute au travail déjà entamé. Pendant la pandémie, nous nous sommes associés à Collèges et instituts Canada pour offrir gratuitement des formations accélérées à 2 600 assistants en soins de soutien. Ce projet offre la possibilité de décrocher la certification pour devenir préposé aux services de soutien à la personne. De plus, il offre un soutien crucial au personnel en soins de longue durée, qui reçoit une formation sur le terrain.

[Traduction]

Optimiser la participation au marché du travail, c'est accéder à ces bassins de main-d'œuvre non exploités et éliminer les obstacles qui nuisent à la participation pour de nombreux groupes, qui de tout temps ont été marginalisés et désavantagés. Optimiser la participation, c'est diversifier notre main-d'œuvre et la rendre plus inclusive.

Citons d'ailleurs les personnes en situation de handicap: plus de six millions de Canadiens de 15 ans et plus déclarent avoir une incapacité. Ils représentent un énorme bassin non exploité. Même si nombre de ces personnes sont prêtes à travailler et désireuses de le faire, elles affichent un taux d'emploi beaucoup plus faible que le reste de la population canadienne: 59 % par rapport à 80 %. Nous voulons changer cela. Dans le budget de 2022, nous proposons de consacrer 272,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap, par le biais du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.

Alors que nous puisons dans les bassins de talents du Canada, nous sommes également conscients qu'il est impératif d'inciter les travailleurs à venir au Canada, et de soutenir leur intégration efficace au marché du travail. Nous devons également nous assurer d'avoir un Programme des travailleurs étrangers temporaires qui soit équitable et équilibré.

Prenons l'exemple des professionnels de la santé formés à l'étranger. Trop souvent, ils ont du mal à faire reconnaître leurs titres au Canada. C'est pourquoi le gouvernement finance des projets qui les aideront à mettre leurs compétences et leur éducation à profit plus vite, et ainsi, à prendre soin des Canadiens. Dans le budget de 2022, nous proposons de consacrer 115 millions de dollars sur cinq ans, dont 30 millions de dollars par la suite, à l'élargissement du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Nous aiderons ainsi chaque année jusqu'à 11 000 nouveaux arrivants qualifiés à faire reconnaître leurs titres de compétences et à trouver du travail dans leur domaine. Les efforts déployés dans le cadre de ce programme continueront d'avoir pour but d'aider les professionnels de la santé formés à l'étranger, permettant ainsi de bâtir une main-d'œuvre forte et résiliente pour le secteur canadien des soins de santé.

[Français]

Par ailleurs, nous modernisons le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Nous l'avons récemment assoupli de manière à aider les employeurs à trouver plus rapidement des travailleurs et à répondre à leurs besoins. De plus, le budget de 2022 prévoit des fonds pour la mise en place d'un programme pour les employeurs de confiance et pour la création d'un nouveau volet consacré à l'agriculture et à la transformation des aliments.

[Traduction]

Enfin, nous devons cultiver les talents dans les secteurs et les industries émergentes, et trouver de la main-d'œuvre spécialisée et des solutions aux pénuries.

En ce qui concerne le secteur de la santé tout particulièrement, nous avons récemment lancé un appel de propositions dans le cadre du Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre. Investir dans le secteur de la santé était la priorité de cet appel et nous sommes impatients de pouvoir financer des projets qui permettront de surmonter les difficultés dans ce secteur, notamment la mobilité de la main-d'œuvre, les besoins en santé mentale des travailleurs et l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger.

Monsieur le président, estimés collègues, nos efforts et nos fonds sont axés sur deux impératifs: procurer au secteur de la santé le soutien et les ressources humaines nécessaires pour le rendre pleinement efficace, et mettre un terme aux pénuries de main-d'œuvre à travers des investissements inédits en ressources humaines. Nous comptons poursuivre sur notre lancée.

Je vous remercie. Si vous avez des questions, je serai heureuse d'y répondre.

**Le président:** Merci, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par Mme Kusie, pour six minutes.

● (1220)

**Mme Stephanie Kusie:** Merci beaucoup, madame la ministre. C'est toujours un plaisir de vous voir.

Je souhaite la santé à votre famille. J'espère que tout le monde se rétablira bien vite. Ma famille a vécu la même chose pendant les vacances.

Je n'ai que deux ou trois choses à dire avant de passer à mes questions.

Je remercie Mme Zarrillo d'avoir présenté cette motion, mais j'aimerais également souligner que je crois que tous les partis de l'opposition étaient unis dans l'idée d'une étude sur la pénurie de main-d'œuvre.

[Français]

Cela inclut le Bloc québécois.

[Traduction]

Certes, Mme Zarrillo a ajouté la nuance de l'économie des soins, mais je pense que tout le monde souhaitait ardemment étudier la pénurie de main-d'œuvre.

Deuxièmement, en ce qui concerne votre commentaire sur le fait que l'année dernière, vous vous concentriez sur la recherche d'emplois, malheureusement, c'est en partie la raison pour laquelle nous nous trouvons actuellement en situation de pénurie de main-d'œuvre. Je crois, à l'instar de l'économiste de votre ministère, que l'augmentation du nombre d'emplois que nous avons observée (le gouvernement a parlé d'un million d'emplois) vient en fait de la reprise naturelle qui s'inscrit dans l'évolution de la pandémie, puisque les gens sont retournés au travail. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui s'est produit, et c'est une bonne chose.

Cela nous ramène à la principale question du jour, à savoir la pénurie de main-d'œuvre. Bon nombre des éléments dont vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire sont des éléments que vous avez mis en place dans le cadre du budget de 2022 et même avant. Pour vous en donner un exemple, il y a le nouveau programme des travailleurs étrangers temporaires pour l'agriculture et la transformation du poisson. Bien sûr, on ne peut pas le mentionner sans rappeler le rapport de la vérificatrice générale, qui déploie que les conditions de travail des travailleurs étrangers temporaires dans l'agriculture et la transformation du poisson ne soient pas respectées. Malheureusement, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion d'en discuter ici.

En outre, je pense que votre ajout relatif aux études d'impact sur le marché du travail augmente la validité des EIMT et est très judicieux. Vous avez également fait mention de la feuille de route des solutions en matière de main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Vous avez mentionné certaines solutions comme le fait de rendre permanente l'exemption à la limite saisonnière. J'ai déjà parlé de prolonger la validité des études d'impact sur le marché du travail et d'annuler la politique de refus de traitement en cas de taux de chômage égal ou supérieur à 6 %.

Je constate encore et encore — et il y a un témoin de la Chambre de commerce de l'Ontario qui l'a souligné aussi au cours de la dernière heure — que vous et votre ministère méritez assurément des félicitations pour ces initiatives de votre ministère... mais il ressort constamment que malgré l'augmentation des budgets et des programmes pour résoudre ces problèmes, on ne trouve pas de véritables solutions, et le problème dominant reste l'arriéré dans le traitement des demandes d'immigration.

Ma première question est la suivante: comment collaborez-vous avec le ministre de l'Immigration et l'encouragez-vous à s'attaquer à l'arriéré? J'ai l'impression que presque tous les programmes que vous avez mentionnés et qui sont mis en œuvre ou proposés pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre se heurtent à l'arriéré dans le traitement des demandes d'immigration. Que faites-vous ensemble, s'il vous plaît, pour tenter de résoudre le problème? Vraiment, toutes vos propositions dépendent de notre aptitude à éliminer cet arriéré.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Bien sûr, dans l'administration du Programme des travailleurs étrangers temporaires, il y a un partenariat pour les EIMT et le traitement des visas. EDSC et IRCC travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les temps de traitement des deux côtés, pour les EIMT et les visas, sont aussi courts que possible. Il y a d'énormes arriérés auxquels on tente de s'attaquer.

Je m'excuse. J'ai les données sur les EIMT sous les yeux, mais pas celles sur l'immigration. Cependant, je peux vous assurer qu'il s'agit d'un effort de tous les instants à IRCC. D'importants investissements ont été faits dans les budgets de 2021 et de 2022 pour augmenter la capacité à traiter ces arriérés plus rapidement, mais je vous entends.

Je vous dirai, cependant, que certaines des mesures que nous avons mises en place avec la feuille de route des solutions en matière de main-d'œuvre contribueront à résoudre les problèmes, notamment la validité prolongée des EIMT, qui étaient valides à l'origine pour un séjour de six mois, qui le resteront maintenant pendant 18 mois, par exemple. Cela signifie qu'un employeur n'aura plus à présenter deux ou trois demandes au cours de la même période, comme il devait le faire auparavant. Il n'aura plus à faire la démarche qu'une seule fois, ce qui réduira, en théorie, le nombre de demandes.

• (1225)

**Mme Stephanie Kusie:** Merci, madame la ministre.

Je voudrais poser une autre question. Dans le budget de 2022, vous avez annoncé une table consultative dirigée par les syndicats sur l'évolution du marché du travail. J'aimerais que vous expliquiez à tous les acteurs de l'industrie, s'il vous plaît, pourquoi vous ne les incluez pas tous à cette table consultative sur le marché du travail.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Il faut préciser que nous en sommes encore à peaufiner les détails concernant cette table consultative. L'objectif est d'examiner les enjeux liés au travail. Cela n'exclut en rien les conversations et les excellents partenariats que nous avons avec l'industrie. Nous sommes en train de réfléchir à la composition de ce groupe et nous sommes très conscients de la nécessité que toutes les voix soient représentées à la table lorsqu'on parle de pénurie de main-d'œuvre.

Plus précisément, il est important de discuter avec les syndicats des besoins en main-d'œuvre, et je peux garantir à l'industrie — je pense que nous avons une assez bonne relation avec les associations industrielles — que leurs voix sont également entendues et prises en compte dans l'élaboration des processus et des structures à privilégier pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Kusie.

[Traduction]

**Mme Stephanie Kusie:** Merci.

[Français]

**Le président:** Madame Martinez Ferrada, vous avez la parole.

**Mme Soraya Martinez Ferrada:** Merci, monsieur le président.

Madame Qualtrough, je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Je sais à quel point vous prenez au sérieux la cause des personnes qui ont des déficiences, notamment des déficiences physiques. Dans ma circonscription, par exemple, se trouve la Fondation des aveugles du Québec. Le gouvernement effectue un travail très important en matière de financement, surtout pour soutenir les organisations et les communautés qui grandissent et qui prospèrent, comme la Fondation des aveugles du Québec.

Pouvez-vous nous parler des programmes de financement pour les personnes handicapées et nous expliquer comment cela se rapporte à l'économie des soins?

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Nous avons une approche en trois volets, si je puis dire, pour soutenir les personnes handicapées dans l'emploi. Nous fournissons un financement ciblé, par la stratégie d'emploi qui a été annoncée récemment dans le budget. Il s'agit évidemment d'un pilier de notre plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées et de notre engagement de 272 millions de dollars, au moyen du Fonds d'intégration, à offrir des possibilités d'emploi ciblées et des mesures de soutien aux personnes handicapées.

Il faut également veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à notre programme plus vaste de formation professionnelle et d'accessibilité à l'emploi, à ce que les personnes handicapées soient incluses dans ces programmes plus vastes. Le programme Compétences pour réussir en est un bon exemple, mais je pourrais en citer 10 autres. Nous veillons vraiment à ce que les personnes handicapées soient bien mentionnées dans ces programmes.

Ensuite, il y a des efforts plus généraux qui sont déployés pour éliminer les obstacles à la participation à la main-d'œuvre dans le monde, notamment grâce au Fonds pour l'accessibilité, qui vise à ce que les gens puissent entrer dans les bâtiments, pour pouvoir y travailler. Nous investissons dans des services de garde d'enfants inclusifs, afin que les enfants handicapés aient un endroit où aller et que les parents handicapés aient un endroit où aller, comme nous investissons dans le logement et le transport en commun.

Il s'agit en fait d'adopter une approche systémique des programmes, qui soit ciblée, globale et qui élimine les obstacles à la participation.

[Français]

**Mme Soraya Martinez Ferrada:** Merci, madame la ministre.

Monsieur le président, je ne sais pas combien de temps de parole il me reste, mais je vais le partager avec mon collègue M. Long.

Madame la ministre, pourriez-vous nous expliquer rapidement quelle est la place de la femme dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre et comment cela se rapporte à l'économie des soins? Comment peut-on s'assurer, par l'entremise des programmes gouvernementaux en place, de mieux soutenir les femmes sur le plan de l'économie des soins?

[Traduction]

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je dirais que c'est la même approche, là encore.

Bien sûr, vous m'avez tous entendu dire que les femmes ont été à la fois en première ligne et sur la touche pendant cette pandémie. Les femmes, dont l'emploi est généralement plus précaire, ont été les premières à perdre leur emploi. Elles étaient pourtant aussi en première ligne pour combattre la pandémie.

Encore une fois, nous avons des programmes ciblés, comme notre programme de préparation à l'emploi pour les femmes, qui aide les femmes et leur fournit un soutien spécialement axé sur leurs besoins, afin de réduire les obstacles à l'emploi et de leur permettre d'acquiescer les compétences et de leur offrir les possibilités dont elles ont besoin. Nous offrons également des mesures de soutien générales. Si vous regardez notre programme de solutions sectorielles en matière de main-d'œuvre, par exemple, si une organisation reçoit de l'argent pour la formation, elle doit fournir un soutien global aux femmes. Cela peut inclure de l'hébergement, du transport et des services de garde d'enfants.

Enfin, il faut s'attaquer aux obstacles structurels, sociaux et plus systémiques, dont le plus important est la garde d'enfants. Grâce aux ententes sur la garde d'enfants conclues avec l'ensemble des provinces et des territoires, les femmes ont maintenant un véritable choix pour effectuer un retour au travail. Cela libère le potentiel économique de la moitié de notre population. Encore une fois, c'est l'approche en trois volets: ciblé, global et systémique.

• (1230)

**Le président:** Merci, madame la ministre.

Monsieur Long, vous avez un peu plus de deux minutes.

**M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Bon après-midi à mes collègues.

Madame la ministre, merci de comparaître de nouveau devant le HUMA. J'aimerais aborder la question de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Nous avons nettement entendu plusieurs témoins dire que la formation professionnelle et l'apprentissage sont essentiels dans l'économie des soins pour aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Ma circonscription de Saint John—Rothesay est une circonscription syndicale. À elle seule, la société J.D. Irving aura besoin de 3 500 travailleurs de plus d'ici deux ou trois ans, juste dans Saint John—Rothesay. Je sais que dans un témoignage précédent, vous avez parlé d'apprentissage et de formation. Il y a assurément eu de merveilleuses annonces concernant le PFIMS, la FIOE, l'AIT, les poseurs d'isolant et les travailleurs de l'amiante. C'est essentiel. Il est essentiel de former les gens. J'aimerais simplement vous entendre élaborer là-dessus et sur les programmes auxquels vous travaillez pour offrir de la formation professionnelle et des occasions d'apprentissage.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je serai brève parce que je ne sais pas combien de temps il nous reste, mais reposez-moi cette question et je pourrais en parler toute la journée. Nous sommes très heureux du travail que nous faisons en matière de formation professionnelle, notamment en ce qui concerne les occasions d'apprentissage.

Nous avons mis en place notre service d'apprentissage. Grâce au dernier budget, nous avons doublé le financement du PFIMS. Je me suis récemment rendue dans un collège formant des tuyauteurs dans ma circonscription, en plus de visiter un centre de formation en isolation. C'est juste extraordinaire les bons emplois verts de haute qualité dans lesquels ce programme investit et auxquels les gens ont accès, et combien de personnes disent très ouvertement que cela change leur vie, que cela leur permettra de subvenir aux besoins de leur famille et de s'offrir une qualité de vie qu'ils n'auraient jamais cru possible.

Je pourrais continuer encore longtemps, monsieur le président, mais je m'arrêterai là. J'espère que quelqu'un pourra me poser une autre question sur la formation professionnelle.

**Le président:** Merci, madame la ministre. Le temps du député est déjà dépassé de six secondes.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Louise Chabot:** Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre.

Il y a une réalité que vous connaissez bien: il s'agit de l'apport des travailleurs étrangers temporaires à l'économie en général. Comme c'est sûrement le cas aussi pour mes collègues, s'il y a un enjeu au sujet duquel je suis fréquemment interpellée dans ma circonscription, ce sont bien les délais de traitement des demandes de travailleurs étrangers temporaires.

La majorité des entreprises disent que la pénurie de main-d'œuvre est le problème le plus important. Vient ensuite la question de l'approvisionnement. C'est pourquoi l'apport des travailleurs étrangers temporaires est important.

Vous avez parlé d'assouplissements, mais êtes-vous en train de définir une réforme plus complète et rigoureuse pour diminuer les sources d'irritation qui mettent à mal les entreprises? Certaines d'entre elles doivent carrément abandonner leurs projets ou se priver de travailleurs. Cela a des répercussions négatives sur les services.

Planchez-vous là-dessus avec le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté?

[Traduction]

**L'hon. Carla Qualtrough:** Absolument. L'un des bons côtés de la pandémie a été de nous obliger, nous, le gouvernement, à regarder de plus près le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui n'était pas parfait — pour user d'un euphémisme — et de collaborer avec les provinces, les territoires et les joueurs du secteur pour revoir notre façon de nous attaquer au déséquilibre des pouvoirs dans le système: notre appui aux travailleurs, la suppression des lourdeurs et des contraintes administratives pour les employeurs, l'examen de nos mesures d'intégrité et de conformité d'un point de vue davantage axé sur les risques, pour concentrer nos efforts de manière à n'autoriser dans le système que les joueurs qui respectent les règles en vigueur, l'immense majorité, pour qu'ils obtiennent aussi rapidement que possible la main-d'œuvre dont ils ont besoin.



Nous avons abattu un vraiment gros travail d'appui aux travailleurs. Notre plan, à cet égard, a vraiment visé à supprimer certaines des lourdeurs pour les employeurs et à rendre plus efficaces les processus. Sachez que deux des sept secteurs souffrant de pénuries avérées de main-d'œuvre qui ont pu embaucher plus de travailleurs étrangers temporaires étaient les établissements de soins pour bénéficiaires internes et les hôpitaux, c'est-à-dire les établissements de soins infirmiers.

• (1235)

[Français]

Donc, oui, absolument, nous travaillons là-dessus. C'est la réponse simple que je peux vous donner, mais ce programme n'est pas simple du tout.

**Mme Louise Chabot:** Merci, madame la ministre.

J'ai bien vu que le budget prévoyait du financement sur trois ans pour mettre en place un modèle pour les employeurs de confiance. C'est une mesure intéressante et nous allons surveiller cela de près.

J'ai une autre question, qui n'est pas en lien avec la pénurie de main-d'œuvre, mais qui concerne le soutien aux travailleuses et aux travailleurs. Quand on parle de conditions de vie, de conditions de travail ou de filet social, il y a un problème qui demeure important pour les travailleuses et les travailleurs, et c'est l'accès à l'assurance-emploi. Cela a été difficile pour eux pendant la pandémie.

Nous nous attendions à une réforme de l'assurance-emploi à compter de juin 2022, mais, à la lecture du budget, nous avons été grandement déçus de n'y retrouver aucune intention à cet égard.

Est-ce que vous pourriez nous dire où vous en êtes dans ce dossier? Est-ce que nous pouvons nous attendre à voir un modèle de réforme de l'assurance-emploi d'ici juin 2022?

[Traduction]

**L'hon. Carla Qualtrough:** Absolument, et je vous remercie de la priorité que vous ne cessez d'accorder aux dossiers de l'assurance-emploi. C'est extrêmement important.

Je le répète, nous tenons mordicus à moderniser l'assurance-emploi. Le balancier des taux de chômage de ces dernières années, entre des extrêmes absolus, nous a montré que nous avons besoin d'un régime fonctionnel dans toutes ces circonstances du marché du travail.

Nous allons de l'avant dans la modernisation. Visiblement, la première étape, la consultation du public, est terminée, et, très bientôt nous en publierons le rapport. Ce rapport se focalisera sur le caractère satisfaisant et durable de l'assurance-emploi et il s'attardera aux questions reconnues à la première étape qui ont besoin de consultations approfondies.

Je peux seulement dire que c'est ce que nous ferons, que nous le ferons bien, que c'est un effort très complexe...

[Français]

**Mme Louise Chabot:** Madame la ministre, est-ce que vous pourriez nous dire quand ce sera fait? Est-ce que vous pourriez nous indiquer clairement que, d'ici juin 2022, vous allez déposer un cadre de réforme de l'assurance-emploi? Vous dites que vous allez le faire, mais j'aimerais savoir quand ce sera fait.

[Traduction]

**L'hon. Carla Qualtrough:** Nous entamons la deuxième étape. Il m'est impossible de prédire ce qui sera en place d'ici juin prochain ni ce qui sera annoncé. C'est encore trop incertain, et je ne voudrais pas créer des attentes que je décevrais. La modernisation de l'assurance-emploi avance résolument. Elle reste ma priorité.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Madame Zarrillo, vous disposez de six minutes.

**Mme Bonita Zarrillo:** Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, pour tous les programmes que vous avez énumérés et qui répondent aux besoins des travailleurs.

Voyons maintenant les mesures de soutien du revenu des six millions de Canadiens qui, vous l'avez dit, ont un handicap. Ils n'ont pas vu dans le budget la prestation d'invalidité du Canada.

Vous le savez, nous sommes en pleine inflation. Elle touche l'alimentation et les biens. Les fonds de placement dans l'immobilier obligent beaucoup de locataires à partir, en raison de la financiarisation du logement. Beaucoup de coopératives disparaissent, ce qui cause une forte surindexation pour les personnes handicapées qui y vivent. Actuellement, pour les personnes handicapées, il se pose, relativement aux mesures de soutien du revenu, un certain nombre de questions vraiment urgentes.

On a déposé un certain nombre de projets de loi sur des mesures financières, mais rien sur la prestation d'invalidité du Canada. Il y aura bientôt un an que le projet de loi C-35 a été déposé, et l'ensemble des personnes handicapées ne peut plus attendre. Elles ont besoin de connaître la date à laquelle ça se fera. Le Sénat et la Chambre sont prêts.

Les personnes handicapées voudraient savoir quand ce projet de loi sera déposé.

• (1240)

**L'hon. Carla Qualtrough:** Merci pour la question.

Bien sûr, comme vous le savez, dans le budget de 2021, l'année dernière, nous avons prévu 12 millions de dollars en trois ans pour consulter les personnes handicapées et travailler avec elles à la création de cette prestation. Nous venons de franchir la première année de cette mesure budgétaire. Il en reste deux à couvrir, ce qui explique pourquoi vous n'avez pas vu ce genre de détail dans le budget de cette année. Comme je l'ai dit, nous travaillons à déposer de nouveau le projet de loi, dès que nous le pourrons.

Bien sûr, ça ne nous a pas empêchés de faire tout le travail que nous accomplissons continuellement auprès de cette communauté, ainsi que des provinces et des territoires, pour créer cette prestation. Comme je l'ai dit, les négociations avec les provinces et les territoires pour prévenir la récupération de certains montants et empêcher des incidences supplémentaires sur les services ou les programmes auxquels les gens ont droit sont certainement très complexes. C'est ce à quoi nous travaillons.

Je peux vous assurer que, conformément à notre plateforme et à ma lettre de mandat, nous déposerons ce projet de loi.

**Mme Bonita Zarrillo:** Merci, madame la ministre.

Est-ce que ça se produira avant l'été?

Les personnes handicapées souffrent vraiment et depuis longtemps, mais l'inflation, celle du prix des biens et seulement celle du prix du logement, qui les oblige à se reloger ailleurs, aggrave vraiment leur situation. Vous avez dit qu'il y avait eu des consultations supplémentaires. En verront-elles le résultat d'ici la fin de l'été?

Quelles sont certaines des nouveautés à prévoir dans le projet de loi?

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je ne tiens certainement pas à m'attirer des ennuis pour une annonce prématurée avant d'en avoir saisi la Chambre des communes, mais vous pouvez, à la lecture de nos engagements à redéposer le projet de loi, comprendre qu'il ne sera pas changé. Il sera apparemment le même.

Je le répète, je ne peux pas le promettre, mais c'est ainsi que je le comprendrais. L'objectif est certainement d'agir le plus tôt possible. En ce moment même, nous cherchons à l'insérer dans le calendrier des travaux de la Chambre. Je suis très reconnaissante envers tous ceux d'entre vous qui ont appuyé ces efforts. C'est l'objet d'un dialogue permanent. Ça demeure une priorité. Je la poursuis vigoureusement.

**Mme Bonita Zarrillo:** Merci, madame la ministre.

J'enchaîne maintenant avec une question sur l'emploi des personnes handicapées et la discussion que nous avons eue, la dernière fois, sur les mesures de protection de ces personnes, la protection de leurs droits de la personne et leur simple protection en général. Ça s'insère en quelque sorte dans l'économie des soins.

Pouvez-vous nous faire part de certaines de vos réflexions ou des lois ou même des programmes que vous pourriez instaurer avant les programmes que vous espérez mettre en œuvre pour les personnes handicapées?

**L'hon. Carla Qualtrough:** Me questionnez-vous précisément sur les préposés aux soins personnels ou aux préposés auprès des personnes handicapées?

Est-ce que c'est...? J'ai seulement besoin d'un peu de précisions.

**Mme Bonita Zarrillo:** Seulement en général, les personnes handicapées qui peuvent se faire embaucher pour la première fois.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je vois.

Voici deux ou trois observations. D'abord, par le passé, dans leur stratégie de l'emploi, les gouvernements se sont focalisés sur l'appui aux travailleurs et aux organisations qui appuient les personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Nous savons que, en fait, nous devons appuyer les employeurs et les sensibiliser davantage à l'obligation d'adapter les lieux et à la rentabilité d'embaucher des personnes handicapées. Nous devons investir davantage dans des entreprises dirigées par des personnes handicapées.

Notre stratégie de l'emploi, que nous mettons de l'avant, ratisse beaucoup plus large pour, non seulement assurer l'embauche et des occasions de poser sa candidature à des emplois, mais, également, mettre en place des conditions de travail plus souples, plus respectueuses de la dignité. Une partie de ce travail est vraiment excitante.

Les 20 millions de dollars prévus dans le budget pour le programme Prêts, disponibles et capables, sont vraiment un bon exemple d'un programme qui, après comparaison de ce qu'une personne peut faire et de ce que l'employeur a besoin de faire, aboutit à un résultat fonctionnel. Il peut falloir un peu d'éléments de trois descriptions de tâches pour dessiner un rôle vraiment robuste, significatif et utile pour une personne handicapée qui soit à la hauteur des atouts qu'elle possède. L'employeur en tire exactement ce dont il a besoin.

Oui, c'est absolument une priorité pour moi, bien sûr.

**Le président:** Vous pouvez poser une dernière petite question, madame Zarrillo.

• (1245)

**Mme Bonita Zarrillo:** Puisque vous parlez de Prêts, disponibles et capables, madame la ministre, les municipalités sont organisées de manière particulière pour appuyer ce genre de programme. Je sais que des villes comme Edmonton et Surrey ont fait de l'excellent travail dans ce domaine.

Je me demande seulement si l'occasion pouvait se présenter de jumeler un programme municipal avec ce programme fédéral.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je pense que ça tombe très bien. Je vais m'informer.

**Le président:** Merci, madame Zarrillo.

Les prochains intervenants sont Mme Goodridge, puis M. Coateau. Je crois que nous aurons ensuite le temps de donner la parole à Mmes Chabot et Zarrillo, pour, en toute équité, conclure la dernière heure avec madame la ministre.

Madame Goodridge, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie madame la ministre de son exposé et de sa participation à notre étude.

Une question qui revient assez régulièrement sur le tapis, dans nos circonscriptions, est que, quand un immigrant, finalement, arrive ici, malgré l'arriéré des dossiers d'immigration non traités, il a tendance à se heurter à des problèmes assez graves de reconnaissance de ses titres de compétence. C'est particulièrement ressenti dans l'économie des soins.

Pourriez-vous en dire un peu plus sur la nature des mesures concrètes que vous prenez pour que le gouvernement du Canada réponde à ces motifs de préoccupation aussi rapidement que possible, pour que ces personnes extraordinaires contribuent à notre société et nous aident à vaincre ces pénuries de main-d'œuvre?

**L'hon. Carla Qualtrough:** Merci pour la question.

Je réfléchis beaucoup à l'utilité, pour nous, du vécu et des connaissances de tous les Néo-Canadiens et, bien sûr, à l'utilité pour eux, de leur point de vue, de vraiment employer leurs talents, après tous les efforts pénibles qu'ils ont faits dans d'autres pays.

Le programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers appuie leur intégration dans le marché du travail. Nous finançons les organismes de réglementation des provinces et des territoires. Nous finançons des organisations pour aider à améliorer cette reconnaissance. Nous octroyons des prêts et des services de soutien pour aider ces nouveaux talents à s'y retrouver dans ces dédales complexes de l'administration et nous appuyons également l'emploi.

Récemment, j'ai visité un organisme qui m'a révélé l'importance de la première expérience de travail. C'est vraiment l'obtention d'un premier emploi au Canada dans un domaine de compétence qu'on possède qui change vraiment tout.

Récemment, nous avons annoncé le financement, à hauteur de 26,5 millions de dollars, de 11 projets, partout dans le pays, qui appuient de cette manière l'emploi et les talents ainsi que le travail vraiment important de collaboration avec les provinces et territoires, sur le plan réglementaire, pour rationaliser et simplifier le processus de reconnaissance. Nous possédons une foule de points pour faciliter le processus, donner l'occasion d'un premier emploi ou celle de valoriser ses titres de compétence.

Ensuite, pour accorder aux nouveaux arrivants des prêts, parfois petits mais dignes de ce nom, il importe vraiment de parvenir au bout du processus et de faire reconnaître leurs titres de compétence ou de les faire valoriser. C'est connu, beaucoup d'emplois en pénurie dans l'économie des soins peuvent être comblés par de nouveaux arrivants. C'est donc vraiment un élément important de solution de ce problème épineux.

**Mme Laila Goodridge:** Merci, madame la ministre.

Je suppose que beaucoup se demandent précisément pourquoi, en raison de l'arrière exceptionnellement important de nos dossiers non traités d'immigration, ils ne peuvent pas faire reconnaître une partie de leurs titres de compétence avant leur arrivée au Canada, pour ensuite être immédiatement opérationnels. On me pose vraiment la question dans ma circonscription, notamment sous le coup de l'irritation...

**L'hon. Carla Qualtrough:** Nous y sommes sensibles, nous y travaillons vraiment. Certains des organismes que nous finançons n'attendent pas l'arrivée de ces personnes avant de leur donner un aperçu du processus et des moyens pour organiser d'avance des entrevues. Ils le font. Il est certain que nous pourrions en faire davantage, mais c'est exactement le genre d'innovation dont nous avons besoin dans le cadre du programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers

**Mme Laila Goodridge:** Excellent!

Changeons un peu de sujet. Un témoin, aujourd'hui, a précisément déploré le manque de données, au Canada, sur le travail non rémunéré et, plus particulièrement sur le bénévolat dans les soins. Cette lacune déplorée dans tout le pays est également béante dans l'économie des soins.

Que fait précisément votre ministère pour essayer d'augmenter la quantité de nos données pour répondre en partie à cette...

• (1250)

**L'hon. Carla Qualtrough:** Quelle bonne question!

Bien sûr, nous disposons de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada et de l'enquête sur les salaires, qui ne recueillent pas ce genre de renseignements.

Pour le faire, il faudrait peut-être s'adresser à notre Conseil de l'information sur le marché du travail, un partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, qui examine l'information sur le marché du travail. C'est un sujet que ce groupe pourrait précisément fouiller.

Je regrette de ne pas savoir dans quelle mesure il s'intéresse à cette question. J'en prends bonne note et je m'assurerai qu'il examinera l'un des secrets les plus importants que toute notre discussion ait permis de dévoiler.

**Mme Laila Goodridge:** Fantastique! Je me demandais si vous pouviez communiquer ces renseignements à notre comité.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Absolument. Je verrai ce que je peux faire.

**Le président:** Merci, madame Goodridge.

À vous, monsieur Coteau. Je crois que vous partagerez vos cinq minutes.

**M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, le député Collins.

Ma question concerne aussi les données. Le Canada dispose d'un très grand bassin de travailleurs potentiels qui pourraient indubitablement combler les pénuries de main-d'œuvre. De nombreux groupes sont sous-employés, par exemple les jeunes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et bien d'autres encore. La liste est longue.

J'aimerais savoir quelles mesures sont prises en vue de mettre en place une stratégie visant à créer de grands bassins de personnes qui pourraient nous aider à combler les lacunes. À quoi ressemble la stratégie à laquelle vous travaillez?

De plus, comment le gouvernement recueille-t-il et utilise-t-il les données désagrégées pour mieux orienter ses décisions stratégiques? Ces données peuvent être ventilées entre les différentes catégories que j'ai mentionnées, et il peut aussi y avoir des données fondées sur la race.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je vais commencer par la question sur les données.

À l'heure actuelle, le meilleur outil à notre disposition est l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Dans le passé, elle a permis de recueillir des données de bonne qualité, mais pas des données désagrégées. Son utilité était donc limitée, ou l'on n'en tirait certainement pas pleinement profit. Au cours de la dernière année — je suis désolée, monsieur Coteau, mais je ne me rappelle pas exactement quand —, nous avons commencé à utiliser l'Enquête sur la population active pour recueillir des données fondées sur la race.

Nous avons aussi commencé récemment à recueillir des données désagrégées sur les personnes handicapées. Ces données nous aident à bâtir nos programmes et nos politiques; elles nous montrent où se trouvent les îlots de talents inexploités, qui sont ces personnes et dans quelles régions du pays elles habitent. Grâce à elles, nous pouvons créer des programmes ciblés, comme les programmes axés sur les femmes et sur les personnes handicapées dont j'ai déjà parlé. Elles nous permettent aussi de faire en sorte que nos programmes généraux soient adaptés aux réalités du marché du travail et aux obstacles que les gens ont à surmonter à l'échelle locale ou régionale.

Cependant, au-delà des taux de chômage et des possibilités offertes, ce que les données ne montrent pas, c'est que si l'on ne met pas fin à la discrimination systémique, les gens n'obtiendront pas les emplois. Nous devons renforcer la lutte contre la discrimination systémique qui empêche les groupes en question d'entrer sur le marché du travail. C'est ce que tous les gouvernements doivent faire et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

**M. Michael Coteau:** Je vais céder la parole au député Collins.

Merci.

**M. Chad Collins (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.):** Merci, monsieur Coteau.

Bienvenue encore une fois, madame la ministre. Vos réponses d'aujourd'hui et votre participation passée au Comité témoignent de votre véritable passion pour tout ce que vous faites. Je vous remercie pour les grands efforts que vous déployez et les progrès que vous réalisez dans tous les domaines ciblés par votre lettre de mandat.

J'aimerais parler précisément du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Vous l'avez mentionné tout à l'heure. J'ai discuté avec des nouveaux arrivants dans ma ville de Hamilton. Nombre d'entre eux ont trouvé des emplois, mais certains ont de la difficulté à obtenir un emploi dans leur domaine.

Durant votre déclaration préliminaire, vous avez dit que 155 millions de dollars seraient investis sur 5 ans dans le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet investissement? Que verrons-nous en 2022? Quel est le lien entre cet investissement et les pénuries de main-d'œuvre associées à l'économie des soins?

• (1255)

**L'hon. Carla Qualtrough:** Les 115 millions de dollars et les 30 millions de dollars par la suite — un détail important, selon moi — serviront à aider chaque année jusqu'à 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger à trouver du travail dans leur domaine. Je pense que c'est ce que vous vouliez dire. Notre but est de faire en sorte que les gens puissent mettre à profit leurs talents, leur formation et leur expérience de travail.

Nous cherchons à soutenir les organisations qui aident les gens à s'y retrouver dans le processus de reconnaissance des titres de compétences — j'en profite pour applaudir les efforts déployés par quelques provinces qui sont en train de prendre des mesures à l'égard de leurs propres exigences; c'est ce que fait ma province, la Colombie-Britannique, pour les infirmières —, ainsi qu'à déterminer où se trouvent les entraves, quels sont les véritables besoins, comment simplifier les processus et comment faire en sorte que les gens que nous accueillons ont de solides compétences. Nous voulons aussi éviter d'imposer un trop lourd fardeau aux nouveaux arrivants en les obligeant à recevoir de la formation dont ils n'ont pas besoin. Le programme vise également à fournir des prêts aux nouveaux arrivants du domaine de la santé afin qu'ils puissent suivre les formations qu'il leur faut pour améliorer leurs compétences et acquérir de l'expérience par un apprentissage intégré au travail.

Je le répète, le but est de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de simplifier l'ensemble des processus, qui sont si lourds et laborieux. Je pense que c'est une des grandes valeurs ajoutées que le gouvernement peut apporter: il peut lancer les discussions et prendre les mesures nécessaires pour éviter d'imposer des exigences excessives aux nouveaux arrivants.

[Français]

**Le président:** Merci, madame la ministre.

Madame Chabot, vous avez la parole.

**Mme Louise Chabot:** Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, nous sommes tous d'accord pour dire que la simplification des processus est un projet majeur. C'est vrai pour Service Canada ainsi que pour Citoyenneté et Immigration Canada. Il y a un ensemble de problèmes à régler.

Quant à la question des travailleurs étrangers temporaires, voici quelques statistiques. Avant 2021, il fallait attendre de cinq à six semaines avant d'obtenir les autorisations. Actuellement, il faut ajouter de huit à quinze semaines, en plus des délais pour obtenir les permis de travail, qui varient selon le pays.

Travaillez-vous actuellement, oui ou non, à alléger le processus et à réduire les délais de traitement du Programme des travailleurs étrangers temporaires?

[Traduction]

**L'hon. Carla Qualtrough:** Madame Chabot, nous recevons les données sur les délais de traitement dans chaque région du pays une fois par semaine, et je peux vous assurer que chaque fois que les délais ne diminuent pas, je pose des questions.

Malheureusement, je n'ai pas les données entre les mains. Monsieur Tremblay, avez-vous les dernières...

Je sais que nous avons réalisé des progrès importants au chapitre des délais, particulièrement au Québec, étant donné ce qui se passait avec nos systèmes à l'automne, mais je crois que le problème est presque réglé.

**M. Jean-François Tremblay (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social):** Madame la ministre, je n'ai pas les données les plus récentes et je n'essayerai pas de devenir, mais nous pourrions les envoyer au Comité.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Oui, absolument. En fait, nous vous enverrons les données des derniers mois afin que vous puissiez constater que dans toutes les régions du pays, les délais de traitement ont diminué avec le temps.

**Le président:** Madame Chabot, avez-vous...

[Français]

**Mme Louise Chabot:** Oui, j'aimerais obtenir ces données, si c'est possible.

Madame la ministre, je terminerai en disant que la réforme de l'assurance-emploi ne peut pas attendre. Vous savez très bien que les mesures d'assouplissement que vous aviez prévues expireront en septembre 2022 et que le statu quo n'est pas possible. Nous nous attendons donc à ce que vous fassiez incessamment des annonces à cet égard.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je comprends, et je vous confirme que j'ai bien reçu le message.

**Le président:** Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Madame Zarrillo, avez-vous une question à poser à la ministre pour clore la séance?

**Mme Bonita Zarrillo:** J'ai une question pour la ministre au sujet des prestations destinées aux personnes handicapées. Nous savons que la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées sera présentée sous peu. J'aimerais que la ministre nous explique comment les personnes handicapées seront identifiées dans le système fiscal afin qu'il soit facile de trouver les personnes admissibles à la prestation. Je sais qu'il y a eu des défis à cet égard durant la pandémie de COVID-19. J'aimerais savoir quels progrès ont été réalisés sur ce plan et comment le gouvernement planifie trouver facilement les personnes admissibles à la prestation.

• (1300)

**L'hon. Carla Qualtrough:** Nous travaillons à l'élaboration du processus de détermination de l'admissibilité. L'adoption d'une approche moderne du handicap fait partie du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, et cette approche orientera le processus de détermination de l'admissibilité. Je ne saurais trop insister sur les difficultés que nous avons eu à surmonter — vous l'avez vécu avec moi. Il n'existe pas de liste facilement accessible des personnes handicapées vivant au Canada, contrairement, par exemple, aux personnes âgées de plus de 65 ans, que nous pouvons trouver très rapidement au moyen de nos sources de données.

Nous avons une liste des bénéficiaires du CIPH, une liste des bénéficiaires du PPIRPC et une liste des bénéficiaires des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants. Ces listes ont été créées pour les paiements uniques. Nous travaillons activement à améliorer le processus. Nous réfléchissons à la possibilité de collaborer avec les provinces pour faire en sorte que leurs listes de bénéficiaires de soutien aux personnes handicapées soient utilisées pour établir une liste maîtresse, pour ainsi dire, de bénéficiaires. Voilà le dur travail qui est fait en ce moment, en parallèle, dans les coulisses en vue de préparer le système.

Le CIPH n'est certainement pas... Ce n'est un secret pour personne que je n'appuie pas vraiment l'utilisation actuelle par le gou-

vernement du CIPH comme outil de contrôle. Nous allons apporter des changements sur ce plan.

**Le président:** Merci, madame Zarrillo.

Merci, madame la ministre.

**L'hon. Carla Qualtrough:** Je vous remercie pour l'invitation, monsieur le président.

Pour répondre au tout premier commentaire qui a été fait, je sais que vous vouliez tous parler des pénuries de main-d'œuvre et que vous êtes tous déterminés à bâtir une économie des soins aussi solide que possible pour le Canada.

Je serai ravie de poursuivre la discussion avec vous.

**Le président:** Merci beaucoup, madame la ministre. Comme quelqu'un l'a déjà souligné, vos réponses témoignent de votre intérêt et de votre passion à l'égard de chaque aspect de votre portefeuille. Merci d'avoir échangé avec nous.

Avant de conclure, j'aimerais rappeler aux membres du Comité, pendant que les témoins partent, que durant la première heure de la réunion de jeudi, nous recevrons la dernière lauréate de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire. Elle présentera un aperçu de ses travaux au Comité. Je veux aussi rappeler aux membres du Comité que, jeudi, nous serons invités à donner des instructions à l'analyste pour la rédaction d'un projet de rapport sur l'économie des soins. La dernière demi-heure de la réunion sera donc consacrée aux travaux du Comité et elle se tiendra à huis clos.

En bref, nous recevrons la lauréate de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire et nous préparerons les instructions pour le projet de rapport sur l'économie des soins.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons lever la séance. Merci, mesdames et messieurs.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>